



Rapport de gestion

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024

Ce rapport de gestion de la situation financière et des opérations consolidées de Redevances Aurifères Osisko Itée (« Osisko » ou la « Société ») et de ses filiales pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Les états financiers consolidés audités ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La direction de la Société est responsable de la préparation des états financiers consolidés ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport. Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant aux rapports financiers. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit et des risques formé d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit et des risques rencontre les membres de la direction et les auditeurs afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers consolidés au conseil d'administration pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans ce rapport de gestion sont en date du 19 février 2025, la date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, suivant la recommandation du comité d'audit et des risques. **Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars américains, la monnaie de présentation de la Société, sauf indication contraire.** Le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Table des matières

Description de l'entreprise	3
Faits saillants	3
Changement de la monnaie de présentation	4
Mise à jour corporative	4
Prévisions pour 2025 et perspectives sur 5 ans	5
Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts	6
Placements en actions	23
Activités en matière de développement durable	25
Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités	26
Marché de l'or et des devises	27
Principales informations financières	28
Survol des résultats financiers	29
Liquidités et ressources en capital	32
Flux de trésorerie	34
Information trimestrielle	35
Résultats du quatrième trimestre	35
Information sectorielle	38
Transactions entre parties liées	39
Obligations et engagements contractuels	40
Arrangements hors bilan	41
Information sur les actions en circulation	41
Évènement postérieur au 31 décembre 2024	41
Risques et incertitudes	42
Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière	43
Base d'établissement des états financiers consolidés	44
Estimations comptables critiques et jugements importants	46
Instruments financiers	46
Renseignements techniques	46
Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS	47
Énoncés prospectifs	49
Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales	50
Informations sur la Société	51

Description de l'entreprise

Osisko est engagée dans l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'intérêts similaires de métaux précieux et d'autres matières premières qui correspondent aux objectifs de la Société en matière de risque/rendement. La Société détient un portefeuille de redevances, d'ententes de flux et d'ententes d'écoulement, d'options sur des financements de redevances et de flux et de droits exclusifs de participer à des financements futurs par redevances ou ententes de flux sur divers projets. Le principal actif de la Société est une redevance de 3 à 5 % du rendement net de fonderie (*net smelter return* ou « NSR ») sur le complexe Canadian Malartic, situé au Québec (Canada).

Osisko est une société ouverte domiciliée au Québec (Canada), dont les titres se négocient à la Bourse de Toronto (« TSX ») et à la Bourse de New York (« NYSE »), et a été constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). L'adresse de son siège social est le 1100 avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal, Québec, Canada.

Modèle d'affaires et stratégie

Osisko mise sur l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux précieux de grande qualité et de longue durée situés dans des juridictions favorables et exploités par des sociétés minières bien établies. La Société déploie son capital en procédant à l'acquisition d'actifs de redevances et de flux de métaux relatifs à des projets miniers à différents stades d'exploitation et de développement. Osisko s'efforce d'offrir aux investisseurs une exposition aux métaux précieux avec un plus faible profil de risque grâce à un inventaire d'actifs diversifiés sur les plans géographique et opérationnel. La Société vise à maintenir un bilan solide afin de lui permettre de déployer rapidement son capital dans de nouvelles occasions d'investissement.

Faits saillants

Exercice 2024

- 80 740 onces d'équivalent d'or (« OEO¹ ») gagnées (94 323 OEO en 2023);
- Produits records provenant des redevances et des ententes de flux de 191,2 millions de dollars (183,2 millions de dollars en 2023);
- Flux de trésorerie records générés par les activités d'exploitation de 159,9 millions de dollars (138,4 millions de dollars en 2023);
- Charge de dépréciation de 49,6 millions de dollars à l'égard de la redevance Eagle Gold (100 % de la valeur comptable nette) en raison de l'incident aux installations de lixiviation en tas;
- Bénéfice net de 16,3 millions de dollars ou 0,09 \$ par action de base (perte nette de 37,4 millions de dollars ou 0,20 \$ par action de base en 2023);
- Bénéfice ajusté² de 97,3 millions de dollars ou 0,52 \$ par action de base (74,1 millions de dollars ou 0,40 \$ par action de base en 2023);
- Remboursements nets de 49,7 millions de dollars sur la facilité de crédit renouvelable;
- Solde de trésorerie de 59,1 millions de dollars et dette à payer de 93,9 millions de dollars au 31 décembre 2024;
- Première livraison de cuivre reçue par Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda ») de la part de MAC Copper Limited en vertu du flux cuprifère CSA;
- Premier paiement reçu de la part de G Mining Ventures Corp. en vertu de la redevance de 0,75 % NSR à Tocantinzinho;
- Premier paiement reçu de la part de Mines Agnico Eagle Limitée en vertu de la redevance de 2,5 % NSR à Akasaba Ouest (couverture partielle de la propriété);
- Signature d'une entente définitive par Osisko Bermuda visant un flux aurifère de 6 % (jusqu'à ce que 225 000 onces aient été livrées, puis de 3,6 % par la suite) sur le projet de cuivre-or en développement Cascabel de SolGold plc (« SolGold ») en Équateur pour un total de 225,0 millions de dollars, payable en grande partie suivant l'atteinte de certains jalons;

1 Les OEO sont calculées trimestriellement et comprennent les redevances et les flux. Les onces d'argent et les tonnes de cuivre gagnées en vertu d'ententes de redevances et de flux de métaux sont converties en OEO en multipliant les onces d'argent ou les tonnes de cuivre par le prix moyen de l'argent par once ou du cuivre par tonne pour la période et en divisant le résultat par le prix moyen de l'or par once pour la période. Les diamants, les autres métaux et les redevances en trésorerie sont convertis en onces d'équivalent d'or en divisant le produit associé par le prix moyen de l'or par once pour la période. Pour connaître les prix moyens des métaux utilisés, veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* du présent rapport de gestion.

2 Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les Normes IFRS de comptabilité et qui pourraient ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter les mesures non conformes aux IFRS présentées à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails et pour un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux IFRS à la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable.

- Acquisition, auprès de Tembo Capital Mining Fund II (« Tembo »), d'une redevance de 1,8 % du revenu brut (« GRR ») sur le projet aurifère Dalgaranga (« Dalgaranga ») de Spartan Resources Limited en Australie-Occidentale et d'une redevance de 1,35 % GRR sur d'autres permis d'exploration régionaux à proximité de Dalgaranga pour 50,0 millions de dollars;
- Modification du flux argentifère Gibraltar, en contrepartie d'un paiement de 12,7 millions de dollars à Taseko Mines Limited, augmentant le pourcentage d'argent attribuable à Osisko de 12,5 % à 100 % et portant le seuil de réduction des livraisons à 6 811 603 onces livrées;
- Publication de la quatrième édition du rapport de développement durable de la Société, intitulé *Une croissance responsable*, et du *Recueil d'actifs 2024*; et
- Déclaration de dividendes trimestriels totalisant 0,255 \$ CA par action ordinaire (0,235 \$ CA par action ordinaire en 2023).

Évènement postérieur au 31 décembre 2024

- Déclaration d'un dividende trimestriel de 0,065 \$ CA par action ordinaire, payable le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2025.

Changement de la monnaie de présentation

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a choisi de changer sa monnaie de présentation du dollar canadien (« \$ CA ») au dollar américain. Le changement de la monnaie de présentation a pour but d'améliorer la capacité des investisseurs et des autres parties prenantes à comparer les résultats financiers de la Société avec d'autres sociétés de redevances et de flux de métaux précieux, qui présentent pour la plupart leurs résultats en dollars américains. Conformément à la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ce changement de la monnaie de présentation a été appliqué de façon rétrospective, comme si la nouvelle monnaie de présentation avait toujours été la monnaie de présentation de la Société et, par conséquent, les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées. Pour de plus amples détails, veuillez consulter la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du présent rapport de gestion.

Mise à jour corporative

Au courant de l'année 2024, M. David Smith et Mme Wendy Louie se sont joints au conseil d'administration à titre d'administrateurs indépendants. Au cours de la même période, l'honorable M. John R. Baird et M. Robert Krcmarov ont quitté leurs fonctions d'administrateurs de la Société pour se consacrer à d'autres projets. M. Krcmarov occupe maintenant le poste de président et chef de la direction de Hecla Mining Company.

Prévisions pour 2025 et perspectives sur 5 ans

Prévisions pour 2025

Osisko s'attend à ce que les OEO gagnées se situent entre 80 000 et 88 000 en 2025 avec une marge monétaire³ moyenne d'environ 97 %. Aux fins des prévisions pour 2025, les livraisons d'argent et de cuivre et les redevances en trésorerie ont été converties en OEO en utilisant des prix pour les métaux basés sur les prix consensuels et un ratio des prix de l'or et de l'argent de 83 : 1. Les prévisions pour 2025 supposent que la mine Mantos Blancos de Capstone Copper Corp. continuera de fonctionner à la capacité de traitement nominale de la phase I de 20 000 tonnes par jour (« t/j »), et que les paiements associés aux OEO gagnées en provenance de la mine Namdini de Cardinal Namdini Mining Ltd commenceront au deuxième semestre de 2025. De plus, les prévisions supposent une année complète d'OEO gagnées en vertu du flux cuprifère sur la mine CSA de MAC Copper Ltd et de la redevance NSR sur la mine Tocantinzinho de G Mining Ventures Corp.

Les prévisions d'Osisko quant aux droits de redevances et ententes de flux pour 2025 reposent largement sur les prévisions publiques disponibles de ses partenaires exploitants. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction.

Perspectives sur 5 ans

Osisko s'attend à ce que son portefeuille génère entre 110 000 et 125 000 OEO en 2029. Ces perspectives supposent que la production aura débuté sur le projet Windfall de Gold Fields Limited et sur le projet Hermosa/Taylor de South32 Limited, entre autres. Cela suppose également une production accrue de la part de certains autres exploitants qui procèdent à des expansions, incluant la phase d'expansion 3+ d'Alamos Gold Inc. dans son district d'Island Gold. Les perspectives sur 5 ans supposent qu'il n'y aura aucune contribution d'OEO en provenance de la mine Eagle Gold, qui est actuellement sous séquestre.

Au-delà de ce profil de croissance, Osisko détient plusieurs autres actifs de croissance qui n'ont pas été pris en compte dans les perspectives sur un horizon de 5 ans, puisque leurs calendriers de développement sont étalés sur une plus longue période, ou sont difficiles à prévoir de manière raisonnable pour l'instant. À mesure que ces exploitants présenteront une vision plus claire pour ces actifs respectifs, Osisko pourra envisager de les inclure dans ses futures perspectives à long terme.

Ces perspectives sur 5 ans sont basées sur les jugements internes portés sur les prévisions publiquement disponibles et les autres renseignements divulgués par les tiers propriétaires et exploitants des actifs de la Société et pourraient différer significativement des résultats réels. Lorsque les prévisions publiques sur des propriétés ne sont pas disponibles, Osisko obtient des prévisions internes de la part des exploitants ou se base sur les meilleures estimations de la direction. Les hypothèses de prix des matières premières utilisées pour établir les perspectives sur 5 ans sont basées sur les consensus actuels à long terme et sur un ratio du prix de l'or et de l'argent de 80 : 1.

Ces perspectives sur 5 ans remplacent les perspectives sur 5 ans publiées antérieurement en 2024, qui devraient être considérées comme ayant été retirées. Les investisseurs ne devraient pas utiliser ces perspectives sur 5 ans pour extrapoler les résultats prévus pour toute année donnée au cours de la période de 5 ans (de 2025 à 2029).

³ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS qui n'a aucune définition standard selon les Normes IFRS de comptabilité et qui pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Elle est calculée en déduisant les coûts des ventes (excluant l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails et pour un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux IFRS à la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts

Le tableau suivant présente le détail des OEO gagnées en vertu des redevances, flux et autres intérêts de la Société :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<u>Or</u>				
Complexe Canadian Malartic, redevance	7 460	8 887	32 588	33 930
Éléonore, redevance	1 358	1 496	5 273	5 198
Island Gold, redevance	765	742	3 011	3 047
Eagle Gold, redevance ⁽ⁱ⁾	-	2 094	2 857	8 377
Seabee, redevance	298	565	2 456	2 257
Ermitaño, redevance	652	726	2 419	2 279
Lamaque, redevance	409	395	1 737	1 650
Pan, redevance	344	387	1 340	1 644
Bald Mountain, redevance	-	72	869	1 103
Fruta del Norte, redevance	115	105	416	459
Redevance Tocantinzinho	120	-	120	-
San Antonio, flux	-	2	-	650
Autres	190	257	719	1 011
	11 711	15 728	53 805	61 605
<u>Argent</u>				
Mantos Blancos, flux	2 385	2 563	9 430	11 994
CSA, flux ⁽ⁱⁱ⁾	1 545	880	5 407	3 793
Sasa, flux	1 094	980	4 286	4 161
Gibraltar, flux	472	732	2 132	2 538
Complexe Canadian Malartic, redevance	46	51	175	214
Autres	63	47	180	220
	5 605	5 253	21 610	22 920
<u>Cuivre et autres</u>				
CSA, flux cuprifère ⁽ⁱⁱⁱ⁾	1 350	-	2 679	-
Renard, flux diamantifère ^(iv)	285	2 269	1 529	9 538
Autres	1 054	25	1 117	260
	2 689	2 294	5 325	9 798
Total des OEO	20 005	23 275	80 740	94 323

- (i) Tel qu'indiqué le 24 juin 2024, Victoria Gold Corp. (« Victoria ») a annoncé une rupture de pente à ses installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold et les opérations ont été suspendues. Veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.
- (ii) Osisko a acquis le flux argentifère CSA le 15 juin 2023. La date d'effet était le 1^{er} février 2023. Les produits relatifs aux onces gagnées entre le 1^{er} février 2023 et le 15 juin 2023 ont été comptabilisés au troisième trimestre de 2023, lorsque les onces d'argent ont été reçues et vendues par Osisko Bermuda, une filiale à part entière de la Société.
- (iii) Osisko a acquis le flux cuprifère CSA le 15 juin 2023. La date d'effet était le 15 juin 2024. La première livraison de cuivre a été reçue et vendue par Osisko Bermuda au troisième trimestre de 2024. Le cuivre est livré le dernier jour de chaque trimestre et peut, dans certaines situations, être vendu au trimestre suivant.
- (iv) Le 27 octobre 2023, Stornoway Diamonds (Canada) Inc. (« Stornoway »), l'exploitant de la mine de diamants Renard, a annoncé qu'elle suspendait les activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (« LACC »). En janvier 2024, Osisko a reçu un remboursement partiel de 1,4 million de dollars (1,9 million de dollars canadiens) sur le prêt relais et a par la suite comptabilisé les OEO (697 OEO) qui n'avaient pas été comptabilisées lorsque les produits du flux de diamants ont été réinvestis. Au cours des deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2024, un petit nombre de diamants a été vendu dans le cadre du plan de surveillance et maintien de Stornoway.

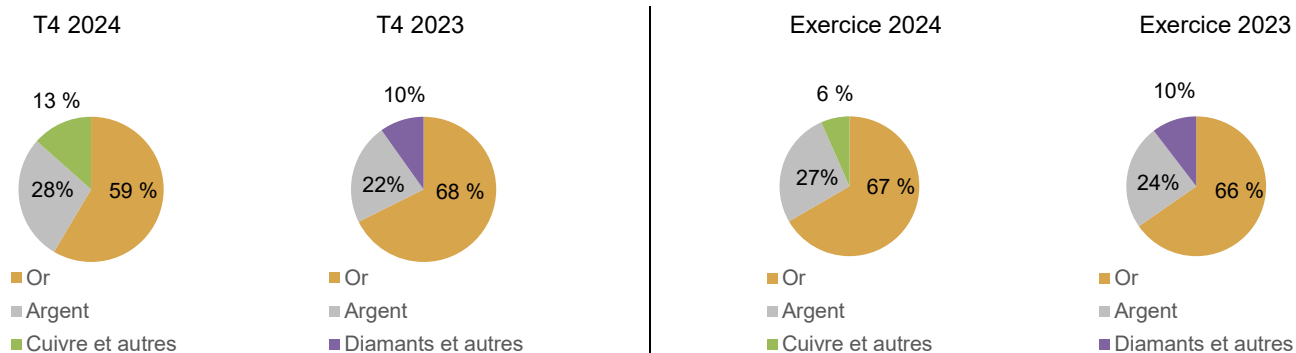
Résultats réels versus prévisions révisées pour 2024

Le tableau suivant compare les résultats réels avec les prévisions révisées publiées en août 2024 :

	Résultats réels		Prévisions révisées			Prévisions initiales		
	OEO	Marge monétaire (%)	Bas (OEO)	Haut (OEO)	Marge monétaire (%)	Bas (OEO)	Haut (OEO)	Marge monétaire (%)
Redevances et flux	80 740	96,5	77 000	83 000	96-97	82 000	92 000	97

Les OEO gagnées ont diminué d'une année à l'autre de 14 % en 2024, principalement en raison de l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard en octobre 2023 et à la mine Eagle Gold en juin 2024, et, dans une moindre mesure, les livraisons plus faibles en vertu du flux argentifère Mantos Blancos, malgré la solide performance d'autres actifs clés.

OEO par produit



Prix moyen des métaux et taux de change

	Trois mois terminés les 31 décembre				Exercices terminés les 31 décembre			
	2024		2023		2024		2023	
	Réalisé	Moyenne	Réalisé	Moyenne	Réalisé	Moyenne	Réalisé	Moyenne
Or ⁽ⁱ⁾	2 656 \$	2 663 \$	1 981 \$	1 971 \$	2 361 \$	2 386 \$	1 943 \$	1 941 \$
Argent ⁽ⁱⁱ⁾	30,66 \$	31,38 \$	23,74 \$	23,20 \$	28,28 \$	28,27 \$	23,27 \$	23,35 \$
Cuivre ⁽ⁱⁱⁱ⁾	8 880 \$	9 193 \$	s.o.	8 159 \$	8 920 \$	9 147 \$	s.o.	8 478 \$
Taux de change (\$ CA/\$ US) ^(iv)	s.o.	1,3982	s.o.	1,3624	s.o.	1,3698	s.o.	1,3497

(i) Le prix moyen représente le prix « pm » en dollars américains par once selon le London Bullion Market Association.

(ii) Le prix moyen représente le prix en dollars américains par once selon le London Bullion Market Association.

(iii) Le prix moyen représente le prix en dollars américains par tonne selon le London Metal Exchange.

(iv) Taux quotidien de la Banque du Canada.

Résumé du portefeuille de redevances, flux et autres intérêts

Au 19 février 2025, Osisko détenait un portefeuille de 171 redevances, 14 ententes de flux et 4 ententes d'écoulement, ainsi que 7 options de redevances. Au moment présent, la Société a 20 actifs en production.

Portefeuille en fonction de l'étape de l'actif

Étape de l'actif	Redevances	Ententes de flux	Ententes d'écoulement	Nombre total d'actifs
En production	15	5	-	20
Développement	16	8	2	26
Exploration et évaluation	140	1	2	143
	171	14	4	189

Actifs en production ⁽ⁱ⁾

Actif	Exploitant	Intérêt ⁽ⁱⁱ⁾	Substance	Juridiction
Amérique du Nord				
Akasaba Ouest ⁽ⁱⁱⁱ⁾	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2,5 % NSR	Au, Cu	Canada
Bald Mtn. Alligator Ridge / Duke et Trapper	Kinross Gold Corporation	Redevance de 1 % / 4 % GSR ^(iv)	Au	É.-U.
Complexe Canadian Malartic	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 3 à 5 % NSR	Au, Ag	Canada
Éléonore	Newmont Corporation (acquisition par Dhilmar Ltd devant être clôturée au T1 2025)	Redevance de 1,8 à 3,5 % NSR	Au	Canada
Ermitaño	First Majestic Silver Corp.	Redevance de 2 % NSR	Au, Ag	Mexique
Gibraltar	Taseko Mines Limited	Flux de 100 %	Ag	Canada
Island Gold	Alamos Gold Inc.	Redevance de 1,38 à 3 % NSR	Au	Canada
Lamaque	Eldorado Gold Corporation	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Macassa TH	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 1 % NSR	Au	Canada
Pan	Calibre Mining Corp.	Redevance de 4 % NSR	Au	É.-U.
Parral	GoGold Resources Inc.	Flux de 2,4 %	Au, Ag	Mexique
Santana	Minera Alamos Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Mexique
Seabee	SSR Mining Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
En dehors de l'Amérique du Nord				
Brauna	Lipari Mineração Ltda	1 % GRR ^(v)	Diamants	Brésil
CSA	MAC Copper Limited	Flux de 100 % Flux de 3,0 à 4,875 % ^(vi)	Ag Cu	Australie
Dolphin Tungsten	Group 6 Metals Limited	1,5 % GRR	Tungstène (W)	Australie
Fruta del Norte	Lundin Gold Inc.	Redevance de 0,1 % NSR	Au	Équateur
Mantos Blancos	Capstone Copper Corp.	Flux de 100 %	Ag	Chili
Sasa	Central Asia Metals plc	Flux de 100 %	Ag	Macédoine du Nord
Tocantinzinho ^(vii)	G Mining Ventures Corp.	Redevance de 0,75 % NSR	Au	Brésil

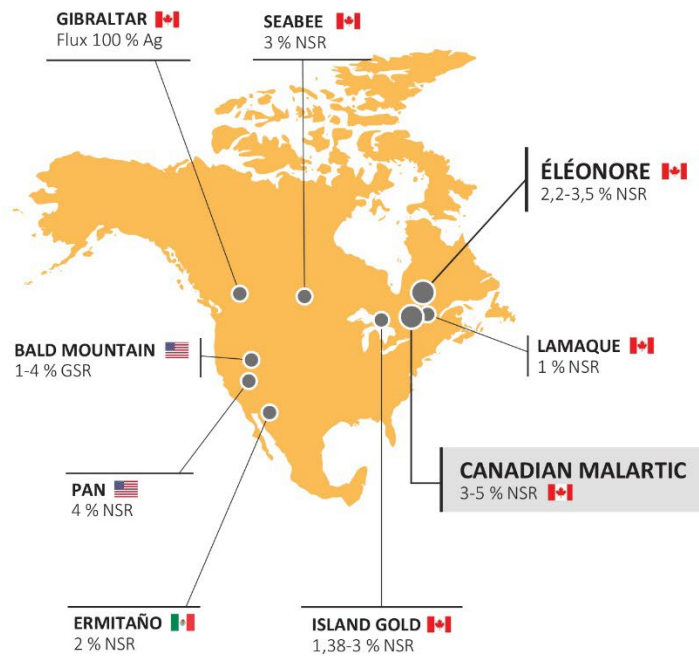
Principaux actifs d'exploration/d'évaluation et de développement

Actif	Exploitant	Intérêts	Substances	Juridiction
Altar	Aldebaran Resources Inc. et Sibanye-Stillwater Ltd.	Redevance de 1 % NSR	Cu, Au	Argentine
Arctic	South32 Limited / Trilogy Metals Inc.	Redevance de 1 % NSR	Cu	É.-U.
Antakori	Regulus Resources Inc.	Redevance de 0,75 % à 1,5 % NSR	Cu, Au	Pérou
Back Forty	Gold Resource Corporation	Flux de 18,5 % Au / 85 % Ag	Au, Ag	É.-U.
Bralorne	Talisker Resources Ltd	Redevance de 1,7 % NSR	Au	Canada
Cariboo	Osisko Développement Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Cascabel	SolGold plc	Flux de 6 % Redevance de 0,6 % NSR	Au Cu, Au	Équateur
Casino	Western Copper & Gold Corporation	Redevance de 2,75 % NSR	Au, Ag, Cu	Canada
Copperwood	Highland Copper Company Inc.	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Dalgaranga	Spartan Resources Limited	1,8 % GRR	Au	Australie
Eagle Gold ^(viii)	Victoria Gold Corp.	Redevance de 5 % NSR	Au	Canada
Hammond Reef	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au	Canada
Hermosa (Taylor)	South32 Limited	Redevance de 1 % NSR sur le minerai sulfuré	Zn, Pb, Ag	É.-U.
Horne 5	Ressources Falco Itée	Flux de 90 % à 100 %	Ag	Canada
Magino ^(ix)	Alamos Gold Inc.	Redevance de 3 % NSR	Au	Canada
Marban	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 0,435 à 2 % NSR	Au	Canada
Marimaca	Marimaca Copper Corp.	Redevance de 1 % NSR	Cu	Chili
Namdini	Cardinal Namdini Mining Ltd.	Redevance de 1 % NSR	Au	Ghana
Pine Point	Pine Point Mining Limited	Redevance de 3 % NSR	Zn	Canada
Shaakichiwaanaan	Patriot Battery Metals Inc.	Redevance de 2 % NSR	Lithium (Li)	Canada
Spring Valley ^(x)	Solidus Resources LLC	Redevance de 0,5 à 3,5 % NSR	Au	É.-U.
Upper Beaver	Mines Agnico Eagle Limitée	Redevance de 2 % NSR	Au, Cu	Canada
West Kenya	Saturn Resources Ltd.	Redevance de 2 % NSR	Au	Kenya
Wharekirauponga (WKP)	OceanaGold Corporation	Redevance de 2 % NSR	Au	Nouvelle-Zélande
White Pine	White Pine Copper LLC	Redevance de 1,5 % NSR Redevance de 3/26 ^e NSR	Cu Ag	É.-U.
Windfall	Gold Fields Limited	Redevance de 2,0 à 3,0 % NSR	Au	Canada

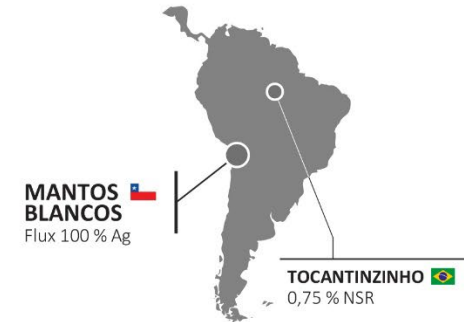
- (i) Le flux diamantifère Renard est exclu des actifs en production puisque les livraisons reçues en 2024 se rapportent uniquement à la production résiduelle de la mine.
- (ii) Excluant les fins de redevances et les réductions de flux, le cas échéant.
- (iii) La redevance couvre moins de la moitié de la superficie planifiée de la mine à ciel ouvert.
- (iv) Revenu brut de fonderie (*gross smelter return* ou « GSR »).
- (v) Redevance sur le revenu brut (*gross revenue royalty* ou « GRR »).
- (vi) Les livraisons en vertu du flux cuprifère CSA ont commencé en juillet 2024.
- (vii) G Mining Ventures Corp. a annoncé le 9 juillet 2024 que la production d'or avait débuté et que les activités de mise en service de l'usine se poursuivaient. La production commerciale a été déclarée le 3 septembre 2024 et la première livraison d'or a été reçue au quatrième trimestre de 2024.
- (viii) Tel qu'indiqué le 24 juin 2024, Victoria a annoncé une rupture de pente à ses installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold et les opérations ont été suspendues. Veuillez consulter la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails.
- (ix) La redevance de 3 % NSR couvre une petite partie du plan minier actuellement proposé. La production commerciale a été déclarée à Magino en novembre 2023, mais Osisko ne s'attend pas à recevoir de paiements de redevances à court terme.
- (x) Une redevance de 3 à 3,5 % NSR s'applique au secteur principal des ressources; une redevance distincte de 0,5 à 2 % s'applique en périphérie de la propriété.

Principaux actifs en production

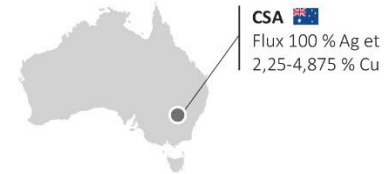
AMÉRIQUE DU NORD



AMÉRIQUE DU SUD



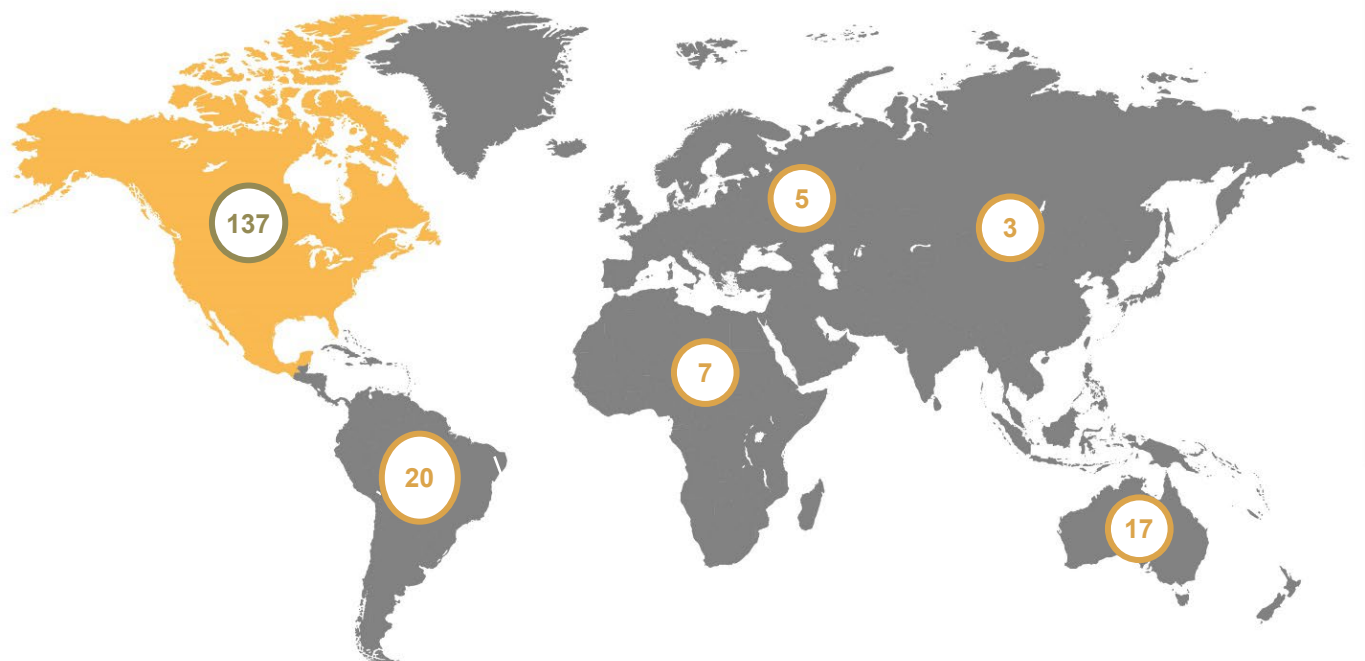
AUSTRALIE



AUTRES

SASA Flux 100 % Ag

Distribution géographique des actifs



Redevances, flux et autres intérêts – Transactions en 2024

Flux aurifère – Projet de cuivre-or Cascabel

Le 15 juillet 2024, la Société a annoncé que sa filiale à part entière, Osisko Bermuda Limited (« Osisko Bermuda »), en partenariat avec Franco-Nevada (Barbados) Corporation (« FNB »), une filiale à part entière de Franco-Nevada Corporation, a conclu une convention définitive d'achat et de vente (or) (le « flux aurifère ») avec SolGold plc et certaines de ses filiales en propriété exclusive (collectivement, « SolGold »), relativement à la production d'or du projet de cuivre-or Cascabel, détenu à 100 % par SolGold et situé en Équateur (« Cascabel »).

Selon les termes du flux aurifère, Osisko Bermuda et FNB (collectivement, les « acquéreurs du flux ») feront des dépôts initiaux totalisant 100 millions de dollars à SolGold en trois tranches égales pour financer les coûts de préconstruction de Cascabel (le « dépôt de préconstruction »). La première tranche du dépôt de préconstruction a été financée à la clôture, les deux tranches suivantes étant soumises à la réalisation d'étapes clés de développement. Par la suite, les acquéreurs du flux feront des dépôts supplémentaires totalisant 650 millions de dollars à SolGold pour financer les coûts de construction une fois que Cascabel sera entièrement financé et dérisqué (le « dépôt de construction ») et, avec le dépôt de préconstruction, le « dépôt ».

Osisko Bermuda fournira 30 % du dépôt (225 millions de dollars, soit 30 millions de dollars du dépôt de préconstruction et 195 millions de dollars du dépôt de construction) en échange d'une participation de 30 % dans le flux aurifère et FNB fournira 70 % du dépôt en échange d'une participation de 70 % dans le flux aurifère.

Le dépôt est payable de la façon suivante :

- 10 millions de dollars payés à la clôture;
- 10 millions de dollars suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant la signature d'un accord de protection des investissements modifié, la réalisation de forage géotechnique et la finalisation de l'aménagement d'un parc à résidus suffisant pour un minimum de 10 ans d'exploitation;
- 10 millions de dollars suivant l'atteinte de jalons opérationnels, incluant le dépôt de toutes les demandes de permis finales pour la construction et l'exploitation du projet; et
- 195 millions de dollars payables en prélèvements au prorata de la construction des installations.

Osisko Bermuda achètera de l'or affiné à hauteur de 6 % de l'or contenu produit par Cascabel jusqu'à ce que 225 000 onces d'or lui aient été livrées, et à hauteur de 3,6 % par la suite pour le reste de la durée de vie de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'or affiné livré, équivalant à 20 % du cours au comptant de l'or au moment de la livraison.

Redevance NSR aurifère – Projet aurifère Dalgaranga

En décembre 2024, la Société a complété l'acquisition d'une redevance de 1,8 % GRR sur le projet aurifère Dalgaranga (la « redevance Dalgaranga ») exploité par Spartan Resources Limited en Australie-Occidentale. De plus, Osisko a acquis une redevance de 1,35 % GRR sur d'autres permis d'exploration régionaux à proximité de Dalgaranga (la « redevance d'exploration »). La contrepartie payée par Osisko au vendeur, Tembo, pour la redevance Dalgaranga et la redevance d'exploration totalisait 50,0 millions de dollars.

Modifications au flux argentifère – Mine Gibraltar

En décembre 2024, la Société a apporté certaines modifications à son flux argentifère (le « flux argentifère Gibraltar ») en lien avec la mine de cuivre Gibraltar (« Gibraltar »), située en Colombie-Britannique au Canada, laquelle est exploitée par une filiale en propriété exclusive de Taseko Mines Limited (« Taseko »). Le 25 mars 2024, Taseko a annoncé la finalisation de son acquisition d'une participation supplémentaire de 12,5 % dans Gibraltar auprès de Dowa Metals & Mining Co. Ltd et Furukawa Co. Ltd, ce qui donne à Taseko une participation effective de 100 %. En décembre 2024, Osisko et Taseko ont modifié le flux argentifère Gibraltar afin d'augmenter le pourcentage effectif du flux d'Osisko de 12,5 % pour le porter à 100 %. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Osisko a versé une contrepartie totale de 12,7 millions de dollars à Taseko.

Principaux actifs en production – Mises à jour

Redevance Canadian Malartic (Mines Agnico Eagle Limitée)

La Société détient une redevance de 3 à 5 % NSR sur la mine Canadian Malartic, située à Malartic, au Québec. Osisko est titulaire d'une redevance de 5,0 % NSR sur les gîtes souterrains East Gouldie et Odyssey Sud, une redevance de 3,0 % NSR sur le gîte souterrain Odyssey Nord et une redevance de 3,0 à 5,0 % NSR sur le gîte souterrain East Malartic, qui sont adjacents à la mine Canadian Malartic. La mine Canadian Malartic et la mine Odyssey forment maintenant le complexe Canadian Malartic. De plus, des frais d'usinage de 0,40 \$ CA par tonne sont payables à Osisko sur le minerai traité provenant de toute propriété qui ne faisait pas partie de la propriété Canadian Malartic au moment de la vente de la mine en 2014.

Prévisions pour 2025

Le 13 février 2025, Mines Agnico Eagle Limitée (« Agnico Eagle ») a annoncé une production prévue de 575 000 à 605 000 onces d'or à Canadian Malartic pour l'année 2025, comparativement à 655 654 onces d'or produites en 2024. La production prévue est plus faible en 2025 comparativement aux prévisions antérieures, principalement en raison de la décision de l'exploitant de reporter la réintroduction de minerai préconçassé à basse teneur, afin d'accommoder les modifications apportées à l'approche et à la montée en cadence de déposition des résidus miniers dans la fosse. La production prévue en 2026 est conforme aux prévisions antérieures (545 000 à 575 000 onces) et augmenterait d'environ 95 000 onces d'or en 2027 (635 000 à 665 000 onces), avec la contribution d'East Gouldie à Odyssey. De 2025 à 2027, la production devrait provenir de la fosse Barnat et sera de plus en plus complétée par du minerai en provenance d'Odyssey et des stocks de minerai à basse teneur. La mine Odyssey devrait contribuer environ 85 000 onces d'or en 2025, environ 120 000 onces d'or en 2026 et environ 240 000 onces d'or en 2027. En 2025, Canadian Malartic a planifié des arrêts trimestriels de quatre à cinq jours pour assurer l'entretien régulier de l'usine.

Mise à jour des activités et des opportunités de croissance

Le 13 février 2025, Agnico Eagle a annoncé une production d'or au complexe Canadian Malartic de 655 654 onces en 2024, ce qui se compare au point milieu de la fourchette des prévisions antérieures à 630 000 onces d'or. La production d'or au quatrième trimestre de 2024 a diminué à 146 485 onces comparativement à 168 272 onces à la même période de l'année précédente en raison des teneurs plus basses découlant d'une proportion plus importante de stocks de minerai à basse teneur que ce qui avait été planifié, combinée à un débit de traitement plus faible afin d'accommoder les ajustements apportés à l'approche de déposition des résidus miniers dans la fosse.

À Odyssey Sud, le développement total du quatrième trimestre était supérieur à ce qui était prévu au plan, avec environ 3 630 mètres. La production d'or était conforme aux niveaux ciblés à environ 21 500 onces d'or, soutenue par une performance record en décembre d'environ 3 838 t/j. Le recours accru à de l'équipement télécommandé et automatisé, incluant des chargeuses-navettes, des camions, des foreuses à flèche et des boulonneuses filaires, est le principal facteur ayant permis de surpasser les objectifs de développement et de production au quatrième trimestre de 2024. Agnico Eagle a commencé le dépôt de résidus miniers dans la fosse en juillet 2024. Durant la montée en cadence au quatrième trimestre de 2024, la société a procédé à des ajustements du processus afin de résoudre les problèmes de migration des particules fines à travers la berme centrale. Ces ajustements comprennent l'installation d'une couche de filtration sur la berme centrale. Selon toute attente, le dépôt de résidus miniers dans la fosse reprendra au premier trimestre de 2025 et montera en cadence jusqu'à la capacité nominale au deuxième trimestre de 2025.

Au quatrième trimestre de 2024, le développement de la rampe a continué de progresser plus rapidement que prévu à Odyssey et au 31 décembre 2024, la rampe principale avait atteint une profondeur de 912 mètres tandis que la rampe menant à la station de chargement à mi-puits avait atteint une profondeur de 945 mètres. De plus, Agnico Eagle a poursuivi le développement du système de ventilation principal au niveau 54, entre Odyssey Sud et East Gouldie, et s'attend à commencer l'excavation d'une première cheminée de ventilation pour East Gouldie au deuxième trimestre de 2025. Au quatrième trimestre de 2024, les activités de fonçage du puits ont établi un nouveau record trimestriel avec un taux d'avancement de 2,15 mètres par jour, et au 31 décembre 2024, le puits avait atteint le niveau 102, soit le sommet de la station de chargement à mi-puits, à une profondeur de 1 026 mètres. L'aménagement de la station de chargement à mi-puits, entre les niveaux 102 et 114, est en cours. Cette station comprendra un circuit de concassage et de manutention des matériaux pour le minerai et les roches stériles, ainsi que des infrastructures de soutien dont un atelier de maintenance. L'excavation de la station de chargement à mi-puits devrait débuter au premier trimestre de 2025 et se poursuivre jusqu'à la fin de l'année. Les travaux de construction ont progressé en respect des budgets et de l'échéancier au quatrième trimestre de 2024. Dans le bâtiment du treuil principal, l'installation des câbles pour le treuil de service a été complétée au quatrième trimestre de 2024. La construction de la station de chargement temporaire au niveau 64 s'est déroulée comme prévu et il est maintenant anticipé que le treuil de service pourra entrer en fonction au premier trimestre de 2025, procurant une capacité de hissage de 3 500 t/j. Au quatrième trimestre, les fondations du bâtiment de service et du bureau principal ont été complétées et l'installation des structures d'acier est en cours. La construction du bâtiment abritant le bureau principal devrait être finalisée d'ici au premier trimestre de 2026. À Odyssey, la cadence de construction devrait s'accroître en 2025, les efforts étant principalement axés sur l'expansion de l'usine de remblai en pâte à 20 000 t/j,

l'installation des infrastructures de manutention des matériaux à mi-puits et la construction du système principal de ventilation souterraine.

Lorsque le complexe Canadian Malartic aura entièrement terminé la transition vers l'exploitation souterraine, en 2029 selon les prévisions, l'usine devrait disposer d'une capacité excédentaire d'environ 40 000 t/j. Agnico Eagle planche sur plusieurs opportunités pour alimenter l'usine, avec la vision d'atteindre potentiellement une production d'or annuelle d'un million d'onces dans les années 2030. Certaines de ces opportunités sont décrites ci-dessous. À Odyssey, le forage d'exploration en 2024 s'est poursuivi avec le forage intercalaire dans les zones Odyssey Nord et Odyssey Sud ainsi que les zones internes adjacentes à Odyssey. Le gîte East Gouldie a continué de prendre de l'expansion tant à l'ouest qu'à l'est, ce qui a permis d'ajouter des ressources minérales présumées. De nouvelles intersections de forage dans la zone Eclipse ont permis d'établir la continuité de la minéralisation et le potentiel de future croissance additionnelle des ressources minérales dans le secteur situé entre les gîtes East Gouldie et Odyssey. À la lumière de ces résultats d'exploration positifs, Agnico Eagle évalue la possibilité d'un deuxième puits à Odyssey.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 13 février 2025, Agnico Eagle a annoncé qu'à Odyssey, en 2024, le forage d'exploration avait totalisé 167 198 mètres, et que 50 370 mètres de forage supplémentaire dédié à l'exploration régionale autour de Canadian Malartic avaient aussi été complétés. À Odyssey, le forage d'exploration en 2024 s'est poursuivi avec le forage intercalaire dans les zones Odyssey Nord et Odyssey Sud ainsi que les zones internes adjacentes à Odyssey. Le gîte East Gouldie a continué de prendre de l'expansion tant à l'ouest qu'à l'est, ce qui a permis d'ajouter des ressources minérales présumées. De nouvelles intersections de forage dans la zone Eclipse ont permis d'établir la continuité de la minéralisation et le potentiel de future croissance additionnelle des ressources minérales dans le secteur situé entre les gîtes East Gouldie et Odyssey.

La zone Eclipse, récemment découverte et située environ 50 à 100 mètres au nord et parallèle à la partie est du gîte East Gouldie, s'étend actuellement d'environ 1 200 mètres à 1 900 mètres sous la surface. De récents faits saillants provenant de la zone Eclipse comprennent : 3,2 g/t Au sur 42,9 mètres à 1 241 mètres de profondeur, et 3,0 g/t Au sur 51,5 mètres à 1 349 mètres de profondeur, dans une intersection qui a été réinterprétée comme faisant partie de la zone Eclipse. Ces résultats démontrent un fort potentiel d'ajouter des ressources minérales à proximité des infrastructures minières planifiées.

Agnico Eagle s'attend à dépenser environ 40,1 millions de dollars pour réaliser 216 300 mètres de forage à Canadian Malartic en 2025. Le budget d'exploration à Odyssey comprend 29,7 millions de dollars pour 176 300 mètres de forage dans le but de poursuivre la conversion des ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées aux gîtes East Gouldie et Odyssey, et d'agrandir l'empreinte du gîte East Gouldie. Les résultats d'exploration seront utilisés pour soutenir un projet d'expansion potentielle à Odyssey incluant un scénario avec un deuxième puits conceptuel afin d'accroître le débit de traitement global du site, qui permettrait d'utiliser une partie de la capacité d'usinage disponible du complexe lorsque les activités dans la fosse prendront éventuellement fin. Le budget résiduel de 10,4 millions de dollars servira à réaliser 40 000 mètres de forage d'exploration sur des cibles aurifères prometteuses le long des corridors minéralisés Barnat et East Gouldie sur les propriétés Canadian Malartic, Rand Malartic (Osisko ne détient aucun droit de redevance sur Rand Malartic) et Midway.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 13 février 2025, Agnico Eagle a annoncé que les succès remportés en exploration au courant de la dernière année avaient permis de repousser les limites des ressources minérales présumées d'East Gouldie latéralement vers l'ouest et vers l'est. Les travaux de forage au diamant se poursuivront en 2025 avec plus de 20 foreuses actives en surface et sous terre, afin de mieux évaluer le plein potentiel du secteur de la mine Odyssey et de l'ensemble du portefeuille de propriétés à Canadian Malartic. Les ressources minérales présumées ont grimpé de 37 % (1,2 million d'onces d'or) d'une année à l'autre au gîte East Gouldie et s'élèvent maintenant à 4,6 millions d'onces d'or (61,2 millions de tonnes à une teneur de 2,32 g/t Au). La mine Odyssey englobe actuellement un total de 5,55 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables (52,6 millions de tonnes à une teneur de 3,28 g/t Au), 3,2 millions d'onces d'or en ressources minérales mesurées et indiquées (52,9 millions de tonnes à une teneur de 1,90 g/t Au) et 9,7 millions d'onces d'or en ressources minérales présumées (138,8 millions de tonnes à une teneur de 2,18 g/t Au).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 13 février 2025 intitulé « *Agnico Eagle Reports Fourth Quarter And Full Year 2024 Results - Record Annual Gold Production And Free Cash Flow; Balance Sheet Strengthened By Further Debt Reduction; Updated Three-Year Guidance* » et le communiqué de presse d'Agnico Eagle du 13 février 2025 intitulé « *Agnico Eagle Provides An Update On 2024 Exploration Results And 2025 Exploration Plans - Mineral Reserves Increase 1% Year-Over-Year To 54.3 Moz; Updated Mineral Reserves Of 2.8 Moz Declared At Upper Beaver; Inferred Mineral Resources Increase 9%* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Mantos Blancos (Capstone Copper Corp.)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, est titulaire d'un flux argentifère de 100 % dans la mine Mantos Blancos, une mine à ciel ouvert située dans la région d'Antofagasta au Chili. La mine est détenue et exploitée par Capstone Copper Corp. (« Capstone »).

En vertu de l'entente du flux, Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de la mine Mantos Blancos jusqu'à ce que 19,3 millions d'onces aient été livrées (6,4 millions d'onces avaient été livrées au 31 décembre 2024), après quoi le pourcentage du flux s'établira à 40 %. Le prix d'achat de l'argent selon les modalités de l'entente de flux Mantos Blancos correspond à 8 % du prix moyen mensuel de l'argent pour chaque once d'argent affiné vendue et livrée et/ou créditée par Capstone à Osisko Bermuda.

Prévisions pour 2025

Le 20 janvier 2025, Capstone a annoncé que, selon les prévisions, la production de cuivre à Mantos Blancos augmentera en 2025 (43 000 à 51 000 tonnes du secteur des sulfures et 6 000 à 8 000 tonnes du secteur des cathodes) en raison du débit de traitement plus élevé à l'usine. La production sera surpondérée au deuxième semestre de l'année en raison d'un débit de traitement plus élevé puisqu'un arrêt d'entretien planifié est prévu au premier trimestre de 2025.

Mise à jour des activités

Le 20 janvier 2025, Capstone a annoncé que le quatrième trimestre de 2024 avait établi un record global pour la production consolidée de cuivre de Capstone, avec une production en hausse de 14 % et des coûts unitaires en baisse d'environ 9 % d'un trimestre à l'autre. Bien que la production consolidée de cuivre pour 2024, totalisant 184 458 tonnes, se situe légèrement en-dessous de la fourchette ciblée dans les prévisions, en raison principalement des délais dans la montée en puissance à Mantos Blancos et Mantoverde, la société a terminé l'année près des niveaux de production nominaux.

Le circuit de sulfures à Mantos Blancos a atteint une production trimestrielle record de 12 165 tonnes de cuivre, reflétant la montée en puissance réussie du concentrateur suivant l'installation de nouveaux équipements dans le secteur du traitement des résidus au troisième trimestre de 2024. Dans l'ensemble au quatrième trimestre de 2024, Mantos Blancos a atteint un débit de traitement moyen à l'usine d'environ 19 579 t/j, incluant une moyenne de 20 137 t/j en novembre et en décembre (comparativement à 16 027 t/j pour l'ensemble de 2024).

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Capstone du 20 janvier 2025, intitulé « *Capstone Copper Provides 2024 Production Results and Provides 2025 Guidance* », déposé sur www.sedarplus.ca.

Redevance Eagle Gold

Osisko est titulaire d'une redevance de 5 % NSR sur la propriété Dublin Gulch au centre du Yukon (Canada), où se trouve la mine Eagle Gold, s'appliquant à tous les métaux jusqu'à ce que 97 500 onces d'or aient été livrées à Osisko, et de 3 % NSR par la suite. En date du 31 décembre 2024, un total de 32 667 onces d'or avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Rupture des installations de lixiviation en tas

Le 24 juin 2024, Victoria a annoncé qu'une rupture des installations de lixiviation en tas avait eu lieu à la mine Eagle Gold. Les opérations ont été suspendues pendant que l'équipe d'exploitation sur le site, la direction et les représentants du gouvernement du Yukon continuaient à évaluer la situation et à recueillir des informations. Victoria a confirmé que certaines infrastructures avaient été endommagées et qu'une portion de l'effondrement avait franchi les structures de retenue. Par la suite, le 4 juillet 2024, Victoria a annoncé avoir reçu des avis de défaut de la part de ses créanciers en vertu de la convention de crédit datée du 18 décembre 2020. Un événement de défaut en vertu de l'entente de redevances Eagle Gold datée du 13 avril 2018 a aussi été déclenché et, par conséquent, Osisko a transmis un avis de défaut à Victoria le 4 juillet 2024. Le 12 juillet 2024 et 30 juillet 2024, Victoria a annoncé qu'il n'y avait aucune garantie que la société disposerait des ressources financières nécessaires pour réparer les dommages aux équipements et aux installations, remédier aux impacts que l'incident a entraînés ou redémarrer la production.

Le 14 août 2024, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a nommé PricewaterhouseCoopers Inc. en tant que séquestre et gestionnaire, à la demande du gouvernement du Yukon et sous la supervision de la cour, de tous les actifs, entreprises et propriétés de Victoria, lesquelles propriétés comprennent, mais ne se limitent pas, à la mine Eagle Gold. Une copie de l'ordonnance de nomination (l'« ordonnance de nomination ») est disponible le site Web du séquestre qu'indiqué ci-dessous.

Dépréciation

Les éléments discutés ci-dessus ont été considérés comme des indices de dépréciation parmi d'autres faits et circonstances et, par conséquent, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024. Le montant recouvrable, conformément à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, a été estimé à un montant nul au 30 juin 2024 en fonction de l'évaluation par la direction des faits et circonstances incluant, entre autres, l'arrêt complet de la production, le contexte social et politique entourant l'incident, les besoins en capital relatifs à l'atténuation des impacts et la restauration du site, et la capacité de redémarrer les opérations avec l'autorisation du directeur des ressources minérales du Yukon ou avec les ressources financières nécessaires. Par conséquent, la Société a comptabilisé une perte de valeur complète de 49,6 millions de dollars (36,4 millions de dollars, après impôt) le 30 juin 2024.

Dans l'éventualité où les faits et circonstances entourant la situation à la mine Eagle Gold changent, et qu'il y ait reprise des opérations et des livraisons de métaux précieux à Osisko en vertu de son entente de redevances, une réévaluation du montant recouvrable à l'égard du droit de redevance sur la mine Eagle Gold sera alors effectuée et pourrait éventuellement mener à une reprise d'une partie ou de la totalité de la perte de valeur qui a été comptabilisée.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Victoria du 24 juin 2024 intitulé « *Victoria Gold: Eagle Gold Mine Heap Leach Pad Incident* », le communiqué de Victoria du 4 juillet 2024 intitulé « *Victoria Gold Provides Update on Eagle Gold Mine Incident* », le communiqué de Victoria du 12 juillet 2024 intitulé « *Victoria Gold: Update on Eagle Gold Mine* » et le communiqué de Victoria daté du 30 juillet 2024 intitulé « *Victoria Gold: Update on HLF Incident Management* », tous déposés sur www.sedarplus.ca, et consulter le site Web du séquestre: www.pwc.com/ca/victoriagold.

Redevance Éléonore (Newmont Corporation)

Osisko détient une redevance variable de 1,8 % à 3,5 % NSR sur la mine d'or Éléonore (« Éléonore ») située dans la province du Québec et actuellement exploitée par Newmont Corporation (« Newmont »). Osisko perçoit présentement une redevance de 2,2 % NSR sur la production de la mine Éléonore.

Prévisions pour 2025

Les résultats du quatrième trimestre et de l'exercice financier 2024 seront publiés par Newmont le 20 février 2025.

Mise à jour des activités

Le 22 février 2024, Newmont a annoncé une production prévue de 270 000 onces d'or à la mine Éléonore pour l'année 2024.

Le 24 octobre 2024, Newmont a annoncé une production à Éléonore de 54 000 onces d'or au troisième trimestre de 2024 comparativement à 50 000 onces d'or au troisième trimestre de 2023. La production d'or a augmenté de 8 %, principalement en raison du traitement de minerai à des teneurs plus élevées et du débit de traitement plus élevé à l'usine.

Le 25 novembre 2024, Newmont a annoncé la vente de son complexe minier Éléonore à Dhilmar Ltd pour une contrepartie de 795 millions de dollars en espèces. La transaction devrait être clôturée au premier trimestre de 2025, sous réserve que certaines conditions soient satisfaites.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources

Le 22 février 2024, Newmont a fait état de réserves minérales prouvées et probables à Éléonore comprenant 8,9 millions de tonnes à une teneur de 5,38 g/t Au pour 1,5 million d'onces d'or au 31 décembre 2023. Ce résultat est relativement stable comparativement au 31 décembre 2022, et ce, malgré la production de 2023.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Newmont du 22 février 2024 intitulé « *Newmont Announces 2023 Mineral Reserves for Integrated Company of 136 Million Gold Ounces with Robust Copper Optionality of 30 Billion Pounds* », le communiqué de presse de Newmont du 24 octobre 2024 intitulé « *Newmont Reports Third Quarter 2024 Results* » et le communiqué de presse de Newmont du 25 novembre 2024 intitulé « *Newmont Announces Agreement for Sale of Éléonore for \$795 Million in Cash* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Sasa (Central Asia Metals plc)

Osisko, par l'entremise d'Osisko Bermuda, détient un flux argentifère de 100 % sur la mine Sasa, exploitée par Central Asia Metals plc (« Central Asia ») et située en Macédoine du Nord. La mine Sasa est l'une des plus grandes mines de zinc, de plomb et d'argent en Europe. Le droit d'Osisko Bermuda en vertu du flux Sasa s'applique à 100 % de la production payable d'argent en contrepartie de 5 \$ par once d'argent affiné livrée (plus les coûts d'affinage), augmenté annuellement en fonction de l'inflation à partir de 2017 (6,545 \$ par once en 2025).

Prévisions pour 2025

Il est prévu, pour 2025 à Sasa, d'extraire et de traiter entre 790 000 et 810 000 tonnes de minerai, tandis que la production de métaux en concentré est estimée entre 19 000 et 21 000 tonnes de zinc et entre 27 000 et 29 000 tonnes de plomb.

Mise à jour des activités

Le 9 janvier 2025, Central Asia a déclaré des ventes de 98 468 onces d'argent payables à Osisko pour le quatrième trimestre de 2024 pour un total de 379 010 onces en 2024.

Durant le quatrième trimestre de 2024, Sasa a continué de placer du remblai en pâte dans les chantiers de production par coupe et remblai des niveaux 800 mètres et 750 mètres. L'abattage par longs trous avec remblai est aussi bien amorcé, et de nouveaux chantiers suivront en 2025. Comme par les périodes précédentes, certains vides extraits antérieurement ont aussi été remplis durant le quatrième trimestre de 2024. Ce remplissage des vides assure la stabilité des sols nécessaire pour les activités minières actuelles et futures, tout en permettant d'entreposer sous terre une proportion importante des résidus miniers de Sasa. En effet, depuis que l'usine de remblai en pâte est entrée en fonction vers la fin-2023, environ 40 % de tous les résidus miniers générés ont été placés sous forme de remblai.

La construction de l'usine de filtration de résidus est à toutes fins pratiques terminée. L'usine devrait entrer en fonction au premier trimestre de 2025, suivant l'installation du système d'automatisation, légèrement plus tard que prévu à l'origine en raison de retards dans la livraison d'équipement impliquant des fournisseurs tiers. La première phase de l'aménagement planifié a été finalisée, incluant la construction des canaux de drainage et d'assèchement, et tout est prêt pour le placement des matériaux synthétiques avant que l'usine de filtration de résidus n'entre en fonction. L'expansion de l'aménagement se poursuivra en 2025.

Le troisième élément des projets d'investissements de Sasa, la Rampe Centrale de 3 735 mètres de long, a été finalisé comme prévu en décembre 2024 avec un raccordement au niveau 750 mètres.

Pour plus d'information sur la mine Sasa, veuillez consulter le communiqué de presse de Central Asia du 9 janvier 2025, intitulé « *2024 Operations Update* », disponible sur le site Web de la société au www.centralasiametals.com.

Redevance Island Gold (Alamos Gold Inc.)

Osisko détient des redevances NSR variant entre 1,38 % et 3,00 % sur la propriété de la mine Island Gold (toutes les réserves et les ressources minérales actuelles à Island Gold sont couvertes par les redevances), exploitée par Alamos Gold Inc. (« Alamos ») et située en Ontario au Canada.

Prévisions pour 2025

Le 13 janvier 2025, Alamos a publié ses prévisions pour 2025 pour le district Island Gold, qui inclut les mines Island Gold et Magino, de 275 000 à 300 000 onces d'or. Alamos a annoncé, dans ses prévisions pour la mine Island Gold en 2025, une fourchette de 1 200 à 1 400 t/j de tonnage traité et une teneur traitée entre 10 et 13 g/t Au, sans toutefois préciser de fourchette pour la quantité d'or produit. Osisko ne détient pas de redevance sur la production à venir de la mine Magino à brève échéance.

Mise à jour des activités

Le 13 janvier 2025, Alamos a annoncé une production d'or à la mine Island Gold de 39 400 onces d'or pour le quatrième trimestre, comparativement à 31 600 onces d'or au quatrième trimestre de 2023. La production pour l'année a atteint un record de 155 000 onces d'or comparativement à 131 400 onces en 2023, atteignant le haut de la fourchette prévue pour 2024, qui était de 145 000 à 155 000 onces.

Mise à jour sur la phase d'expansion 3+ à Island Gold

Le 27 mars 2024, Alamos a annoncé l'acquisition amicale d'Argonaut Gold Inc. (« Argonaut Gold ») et de sa mine d'or et de l'usine Magino, immédiatement adjacentes à la mine Island Gold d'Alamos. La transaction a été conclue le 12 juillet 2024.

Les travaux de construction de l'usine et du parc à résidus dans le cadre de la phase d'expansion 3+ d'Island Gold, planifiés antérieurement par Alamos, ne sont plus nécessaires à la suite de l'acquisition de l'usine de 10 000 t/j de Magino, située à deux kilomètres du puits d'Island Gold. À compter de 2025, l'usine Island Gold sera fermée et le minerai d'Island Gold sera traité à l'usine Magino, moyennant des coûts de traitement nettement plus bas. Une expansion de l'usine à 12 400 t/j est planifiée et sera menée à terme en 2026, coïncidant avec l'aboutissement de la phase d'expansion 3+. Ceci devrait permettre d'accommoder 10 000 t/j de minerai provenant de Magino et 2 400 t/j en provenance d'Island Gold. Le 13 janvier 2025, Alamos a annoncé qu'une évaluation portant sur l'expansion à plus long terme de l'usine Magino à un niveau entre 15 000 et 20 000 t/j était en cours et devrait être terminée d'ici la fin de 2025. Une expansion à plus grande échelle de l'usine pourrait soutenir davantage de croissance dans le district d'Island Gold et accroître la production consolidée à un niveau plus près d'un million d'onces par année.

Le 13 janvier 2025, Alamos a annoncé que les dépenses d'investissement prévues en 2025 seront axées sur l'achèvement du fonçage du puits jusqu'à une profondeur ultime de 1 373 mètres et sur la construction de l'aire de chargement, du concasseur souterrain et de l'usine de remblai en pâte. De plus, les travaux progresseront sur le projet de ligne électrique pour la phase d'expansion 3+, et la sous-station Magino afin de relier l'usine Magino au réseau d'électricité plus abordable. La phase d'expansion 3+ devrait être menée à terme au premier semestre de 2026.

Le plan minier accéléré et élargi d'Alamos à Island Gold devrait permettre une transition plus rapide vers une production plus importante en provenance des secteurs visés par les redevances de 2 % et 3 % NSR d'Osisko plutôt que de l'inventaire minéral visé par la redevance de 1,38 % NSR d'Osisko. Une petite partie de la limite est de la fosse Magino est assujettie à une redevance de 3 % NSR, et Osisko s'attend à y gagner des OEO à compter de 2030 et par la suite. Le potentiel d'exploration souterrain antérieurement mis en lumière par Argonaut Gold sur ce claim est situé à moins de 300 mètres des infrastructures souterraines existantes à Island Gold.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources

Le 20 février 2024, Alamos a annoncé que les réserves et les ressources minérales combinées à Island Gold avaient grimpé de 16 %, toutes catégories confondues, pour s'établir à 6,1 millions d'onces, déduction faite de l'épuisement, au 31 décembre 2023. Les réserves et les ressources minérales combinées augmentent maintenant depuis huit années consécutives, et les teneurs ont aussi augmenté substantiellement au cours de cette période. En tenant compte de l'épuisement minier jusqu'à maintenant, 7,5 millions d'onces ont été découvertes à Island Gold, qui continue de se tailler une place à titre de gisement à la plus haute teneur et à la plus forte croissance au monde. Les réserves minérales aurifères prouvées et probables ont augmenté de 18 % pour atteindre 1,7 million d'onces d'or (5,2 millions de tonnes à une teneur de 10,30 g/t Au). Il s'agit de la onzième année consécutive de croissance des réserves minérales. Les ajouts aux réserves minérales totalisent 394 000 onces, ce qui a plus que compensé l'épuisement minier de 134 000 onces d'or. L'augmentation découle de la conversion des ressources minérales existantes et de la découverte de nouvelles réserves minérales, situées en majorité à proximité des infrastructures souterraines existantes.

Les ressources minérales converties ont aussi été plus que remplacées, à des teneurs plus élevées, reflétant d'importants ajouts près des infrastructures existantes. Cela comprend une augmentation de 146 % des ressources minérales mesurées et indiquées, à 0,7 million d'onces (2,6 millions de tonnes à une teneur de 8,73 g/t Au). Les ressources minérales aurifères présumées ont également augmenté de 4 % pour atteindre 3,7 millions d'onces (7,9 millions de tonnes à une teneur de 14,58 g/t Au).

La mise à jour des réserves et des ressources minérales pour 2025 devrait être publiée en février 2025.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 13 janvier 2025, Alamos a annoncé de nouveaux résultats de forage souterrain et en surface à la mine Island Gold. Les travaux de forage d'exploration ont continué de prolonger la minéralisation à haute teneur en or dans l'ensemble du gisement Island Gold, ainsi qu'au sein de plusieurs structures dans les épontes supérieure et inférieure. De plus amples détails sont présentés dans le communiqué de presse d'Alamos du 13 janvier 2025 intitulé « *Alamos Gold Continues to Define High-Grade Mineralization Across the Island Gold Deposit; Ongoing Success Expected to Drive Additional Growth in Mineral Reserves and Resources* », déposé sur www.sedarplus.ca.

Un montant total de 27 millions de dollars a été affecté au budget d'exploration pour le district d'Island Gold en 2025, en hausse comparativement au 21 millions de dollars consacrés à l'exploration en 2024. Le programme d'exploration tirera parti du succès obtenu en 2024 avec le prolongement de la minéralisation à haute teneur en or sur l'ensemble du gisement Island Gold ainsi que dans les multiples structures dans les épontes supérieure et inférieure. Cela devrait donc se solder

par une autre année de croissance des réserves et des ressources minérales à haute teneur à Island Gold, avec la mise à jour de la fin-2024 attendue en février 2025. Au total, 41 500 mètres de forage souterrain sont prévus en 2025, dans le but de définir de nouvelles ressources et réserves minérales à proximité des horizons et des infrastructures de production existants. Cela inclut du forage sur toute l'étendue latérale du gisement principal à Island Gold (zones E1E et C), ainsi que dans un nombre grandissant de zones nouvellement définies au sein des épontes supérieure et inférieure. Le développement de ces ajouts potentiels de réserves et de ressources minérales à haute teneur serait peu coûteux compte tenu de leur proximité aux infrastructures existantes, et ces derniers procureraient une plus grande marge de manœuvre opérationnelle suivant l'accroissement des taux d'extraction minière. Afin de soutenir le programme d'exploration souterraine, 1 172 mètres de développement de galeries souterraines d'exploration sont prévus afin d'établir des plateformes de forage aux niveaux 490, 790, 1025 et 1050. De plus, 18 000 mètres de forage d'exploration en surface ont été prévus, ciblant le secteur entre les gisements Island Gold et Magino ainsi que l'extension en profondeur dans l'axe de plongée du gisement Island Gold à plus de 1500 mètres de profondeur. Dans le cadre des dépenses en capital de maintien, 30 800 mètres de forage de délimitation sont prévus sous terre à Island Gold ainsi que 18 000 mètres de forage de délimitation à Magino. Le forage de délimitation aux deux gisements vise d'abord à convertir l'important inventaire de ressources minérales en réserves minérales. Le programme d'exploration régionale dans le district Island Gold inclut 10 000 mètres de forage en surface, semblable au programme de 2024. L'accent sera mis sur le suivi de la minéralisation à haute teneur recoupée aux gîtes Cline et Edwards, situés à environ sept kilomètres au nord-est de la mine Island Gold (cette dernière ne fait pas l'objet d'une redevance d'Osisko). Des travaux de forage seront aussi effectués sur la cible Island Gold North Shear, ainsi qu'à l'est et dans les extensions latérales de la mine Island Gold afin de tester le prolongement de la zone E1E. Les travaux de terrain prévus en 2025 comprendront de l'échantillonnage de tills, de la cartographie géologique, de la prospection et de l'excavation de tranchées sur plusieurs cibles régionales. Un projet de compilation exhaustive des données se poursuivra aussi en 2025 sur l'ensemble de la vaste position de terrain de 60 000 hectares afin de soutenir le ciblage d'exploration à l'avenir.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Alamos du 20 février 2024 intitulé « *Alamos Gold Reports Mineral Reserves and Resources for the Year-Ended 2023* », le communiqué de presse d'Alamos du 27 mars 2024 intitulé « *Alamos Gold Announces Friendly Acquisition of Argonaut Gold* » et le communiqué de presse d'Alamos du 13 janvier 2025 intitulé « *Alamos Gold Continues to Define High-Grade Mineralization Across the Island Gold Deposit; Ongoing Success Expected to Drive Additional Growth in Mineral Reserves and Resources* », and « *Alamos Gold Achieves Increased 2024 Guidance with Record Annual Production; Three-Year Operating Guidance Outlines 24% Production Growth by 2027 at Significantly Lower Costs* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux CSA (MAC Copper Limited)

Osisko Bermuda détient un flux argentifère et un flux cuprifère pour la mine de cuivre CSA exploitée par MAC Copper Limited (« MAC Copper »). Osisko Bermuda achètera de l'argent affiné en quantité équivalente à 100 % de l'argent payable produit de CSA pour la durée de vie de la mine et effectuera des paiements en espèces en continu, pour l'argent affiné livré, équivalant à 4 % du cours de l'argent au moment de la livraison. Osisko Bermuda aura également le droit d'acheter du cuivre affiné en quantité équivalente à 3,0 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'au 5^e anniversaire de la date de clôture (le 15 juin 2023), puis 4,875 % du cuivre payable produit par CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées, et par la suite, 2,25 % du cuivre payable produit par CSA sur la durée de vie résiduelle de la mine. Osisko Bermuda effectuera des paiements en continu, pour le cuivre affiné livré, équivalant à 4 % du cours du cuivre au moment de la livraison. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, MAC Copper aura l'option d'exercer certains droits de réduction du flux cuprifère en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars.

Le 17 juillet 2023, Osisko Bermuda recevait sa première livraison d'argent. La première livraison de cuivre en vertu du flux cuprifère CSA a eu lieu dans la première semaine de juillet 2024 à partir de la production du deuxième trimestre. Cette livraison a été vendue au troisième trimestre de 2024. En date du 31 décembre 2024, un total de 0,8 million d'onces d'argent et 748 tonnes de cuivre avait été livré à Osisko Bermuda en vertu des ententes de flux.

Prévisions – 2024 à 2026

Le 22 juillet 2024, MAC Copper a réitéré ses prévisions sur trois ans de produire entre 38 000 et 43 000 tonnes de cuivre en 2024, entre 43 000 et 48 000 tonnes de cuivre en 2025 et entre 48 000 et 53 000 tonnes de cuivre en 2026. Les prévisions de production sur 3 ans sont principalement fondées sur les réserves, mais tiennent aussi compte des ressources minérales mesurées et indiquées (en date du 31 août 2023) et, puisque tous les gisements sont ouverts et qu'un vaste programme de forage est en cours, MAC Copper estime qu'il est probable que des changements surviendront au cours de la période visée, à mesure que le plan global de la société visant à continuer d'améliorer ses opérations minières et sa production évoluera.

Le 28 janvier 2025, MAC Copper a annoncé que la production devrait grimper à plus de 50 000 tonnes de cuivre d'ici 2026, avec certains projets clés qui permettront de franchir ce seuil et de poursuivre sur cette lancée.

Mise à jour des activités

Le 20 février 2024, MAC Copper a amassé 325 millions de dollars australiens grâce à son inscription à la Bourse d'Australie (« ASX »). Le produit de l'inscription à l'ASX a été utilisé pour rembourser en totalité la facilité de contrepartie différée à Glencore plc en lien avec l'acquisition de CSA par MAC Copper, et le solde devrait servir à accroître le fonds de roulement pour faciliter une plus grande marge de manœuvre opérationnelle et une croissance potentielle de la production, et pour fournir du financement additionnel pour les programmes d'exploration et le développement minier à la mine CSA.

Le 9 octobre 2024, MAC Copper a amassé 150 millions de dollars australiens dans le cadre d'un placement. Le produit du placement sera utilisé pour optimiser le bilan de MAC Copper et réduire le rapport passif/actif (en remboursant la dette mezzanine existante dès que possible) tout en offrant une plus grande marge de manœuvre permettant de tirer parti d'opportunités de croissance inorganique stratégiques.

Le 28 janvier 2025, MAC Copper a annoncé une production trimestrielle de cuivre de 11 320 tonnes à la mine CSA, un record depuis que MAC Copper est détenteur de la mine et une augmentation de 11 % d'un trimestre à l'autre. La production pour l'année a atteint 41 128 tonnes de cuivre, soit au-dessus du milieu de la fourchette prévue pour 2024 et en hausse de 14 % comparativement à 2023. La production a également bénéficié de la teneur de 4,1 % enregistrée au quatrième trimestre de 2024, la teneur en cuivre atteignant un record de 4,52 % en décembre 2024. La teneur obtenue continue de démontrer la qualité supérieure du gisement à la mine CSA. La méthode d'abattage privilégiée (*double lift stope extraction* ou extraction par double levée) a encore une fois été déployée avec succès au quatrième trimestre de 2024, après avoir été mise en œuvre lors des trimestres précédents, avec comme résultat une dilution minière réduite, des teneurs plus élevées et un nombre total de tonnes de minerai réduit pour la même quantité de métal. La quantité totale de minerai extrait, soit environ 286 000 tonnes, représente une augmentation d'environ 20 % d'un trimestre à l'autre, ce qui, combiné à la teneur traitée plus élevée, s'est soldé par une production de cuivre plus importante.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 21 octobre 2024, MAC Copper a fourni une mise à jour à propos des travaux d'exploration et de développement des ressources en cours à la mine de cuivre CSA, incluant des résultats de forage prometteurs. L'exploration souterraine continue de cibler les extensions latérales et en aval-pendage des gisements QTSN et QTSC, ainsi que les portions moins profondes, en amont du pendage, des gisements Est et Ouest et de la zone QTSS Upper.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 22 avril 2024, MAC Copper a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales et des réserves minérales de 2023 ainsi que ses prévisions de production pour CSA, incluant :

- Une augmentation de 64 % des réserves minérales, après remplacement de l'épuisement, à 14,9 millions de tonnes à une teneur de 3,3 % de cuivre pour 494 000 tonnes de cuivre contenu;
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (excluant les réserves minérales) ont augmenté à 4,7 millions de tonnes à une teneur de 4,9 % de cuivre (auparavant nulles) pour 229 000 tonnes de cuivre contenu; et
- Une augmentation de 67 % de la durée de vie de la mine, à onze ans (jusqu'à la fin de 2034) en se basant uniquement sur les réserves minérales.

La date d'effet de l'estimation des ressources et des réserves minérales est le 31 août 2023 et par conséquent, aucune nouvelle information reçue depuis cette date n'a été intégrée à l'estimation des ressources et des réserves minérales pour l'instant. Les réserves minérales de 2023 ne s'étendent que jusqu'à 95 mètres à la verticale sous la position actuelle de la rampe. Tous les gisements (autres que QTS South Upper A) sont ouverts dans au moins une direction et les travaux de forage se poursuivent afin de continuer d'augmenter les ressources minérales et les réserves minérales, sous réserve de succès d'exploration et de facteurs économiques favorables.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de MAC Copper du 20 février 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Dual Lists on ASX Following Upsized A\$325 million IPO* », le communiqué de presse de MAC Copper du 22 avril 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Provides Notice of 2023 Annual Report and Conference Call Details* », le communiqué de presse de MAC Copper du 22 juillet 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Announces June 2024 Quarterly Report* », le communiqué de presse de MAC Copper du 9 octobre 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Raises ~A\$150 Million (~US\$103 Million) Through Successful Placement* », le communiqué de presse de MAC Copper du 21 octobre 2024 intitulé « *September 2024 Quarterly Report* », le communiqué de presse de MAC Copper du 21 octobre 2024 intitulé « *Metals Acquisition Limited Reports Drill Results Including 22.1m @ 9.8% Cu, 22.1m @ 7.8% Cu and 24.2m @ 7.8% Cu* » et le communiqué de presse de MAC Copper du 28 janvier 2025 intitulé « *MAC Copper Limited Announces December 2024 Quarterly Report* », tous déposés au www.sec.gov/edgar.

Redevance Ermitaño (First Majestic Silver Corp.)

Osisko est titulaire d'une redevance de 2 % NSR sur la mine souterraine d'or et d'argent Ermitaño (« Ermitaño ») exploitée par First Majestic Silver Corp. (« First Majestic ») et située dans l'état du Sonora au Mexique. Le traitement du minerai d'Ermitaño à l'usine de traitement Santa Elena a débuté en décembre 2021.

Prévisions pour 2025

Le 13 février 2024, First Majestic a publié ses prévisions pour Santa Elena, soit entre 1,6 million et 1,8 million d'onces d'argent et entre 71 000 et 79 000 onces d'or. Cette production devrait exclusivement être issue de minerai couvert par la redevance détenue par Osisko.

Mise à jour des activités

Le 8 janvier 2025, First Majestic a annoncé une production record de 406 009 onces d'argent et 27 216 onces d'or au quatrième trimestre de 2024 à Santa Elena; la totalité du minerai provenait de la mine Ermitaño. La production d'argent a augmenté de 8 % comparativement au trimestre précédent, tandis que la production d'or est restée largement inchangée. L'usine a traité un total de 271 783 tonnes de minerai, légèrement plus qu'au trimestre précédent, avec des teneurs d'alimentation moyennes en argent et en or relativement stables, à 67 g/t Ag et 3,26 g/t Au, respectivement. Les taux de récupération moyens pour l'argent et pour l'or étaient de 69 % et 96 %, respectivement, durant le trimestre, comparativement à 67 % et 94 % au trimestre précédent. Santa Elena a produit 10,3 millions d'onces d'équivalent d'argent (« éq.Ag ») en 2024, ce qui représente un nouveau record annuel et une augmentation de 7 % comparativement à 2023 (9,6 millions d'onces d'éq.Ag). L'optimisation continue du double circuit et du filtre presse a permis d'augmenter les taux de récupération et, à la fin de 2024, le débit de traitement à l'usine avait grimpé à environ 3 200 t/j.

Mise à jour des activités d'exploration

Le 30 juillet 2024, First Majestic a annoncé la découverte d'un nouveau système filonien significatif, minéralisé en or et en argent, sur sa propriété Santa Elena. Cette nouvelle découverte à haute teneur, le système filonien Navidad (« Navidad »), a été faite en profondeur à proximité de la mine en production Ermitaño de la société et se trouve à l'intérieur des limites des redevances d'Osisko. Il s'agit de la découverte la plus prometteuse à survenir sur la propriété Santa Elena depuis la découverte d'Ermitaño en 2016.

Le 4 février 2025, First Majestic a publié de nouveaux résultats pour la découverte Navidad. Les travaux de forage réalisés au deuxième semestre de 2024 ont permis d'augmenter sensiblement l'étendue de la minéralisation en or et en argent découverte sur la cible Navidad, et des essais métallurgiques de la minéralisation ont révélé que la récupération de l'or et de l'argent était excellente. En tout, 20 809 mètres de forage ont été complétés dans 17 nouveaux sondages, permettant de définir une importante minéralisation composée de deux veines de quartz épithermales contenant de la minéralisation à haute teneur en or et en argent, soit les veines Navidad et Winter. La minéralisation en or et en argent identifiée jusqu'à maintenant s'étend sur plus de 1000 mètres latéralement par 300 mètres dans l'axe de pendage, et l'épaisseur réelle moyenne de la minéralisation serait entre 2,8 mètres et 4,4 mètres. La publication d'une première estimation de ressources minérales présumées est anticipée d'ici fin de mars 2025. En 2025, d'autres travaux de forage sont prévus à partir de la surface, afin de continuer à tester l'expansion potentielle de Navidad, qui reste ouverte dans plusieurs directions. Du forage d'expansion, intercalaire et de définition des ressources sera également effectué à l'aide de plusieurs nouvelles stations de forage souterraines construites à partir de la mine Ermitaño.

Le 14 février 2024, First Majestic a annoncé qu'environ 57 000 mètres de forage sont prévus à Santa Elena. Les travaux de forage en terrain connu et peu connu à Santa Elena seront axés sur plusieurs cibles situées à l'intérieur d'un rayon de 5 kilomètres de l'usine de traitement, où une nouvelle compréhension géologique de la stratigraphie du district a mis en lumière de vastes secteurs possédant un potentiel d'exploration. First Majestic poursuivra les travaux de forage sur le projet Navidad, où du forage d'expansion et intercalaire est planifié.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 1^{er} avril 2024, First Majestic a publié une mise à jour de ses estimations de réserves minérales et de ressources minérales de 2023 pour la mine souterraine Ermitaño. Les estimations de réserves minérales prouvées et probables à Ermitaño sont restées relativement stables, malgré une production record de 9,6 millions d'onces d'équivalent d'argent à Ermitaño en 2023. Le potentiel d'expansion continue des ressources à la mine Ermitaño (zones Navidad, Luna et Soledad) demeure un point d'intérêt prioritaire pour First Majestic au cours de la prochaine année, avec 22 000 mètres de forage planifiés en 2024.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de First Majestic du 1^{er} avril 2024 intitulé « *First Majestic Announces 2023 Mineral Reserve and Mineral Resource Estimates* », le communiqué de presse de First Majestic du 30 juillet 2024 intitulé « *First Majestic Announces New High-Grade Gold and Silver Discovery at Santa Elena* », le communiqué de presse de First Majestic du 8 janvier 2025 intitulé « *First Majestic Produces 5.7 Million AgEq Oz in Q4* ».

2024 Consisting of 2.4 Million Silver Ounces and 39,506 Gold Ounces, and 21.7 Million AgEq Oz in 2024 », le communiqué de presse de First Majestic du 4 février 2025 intitulé « *First Majestic Reports Exploration Success for Navidad at Santa Elena* » et le communiqué de presse de First Majestic du 13 février 2025 intitulé « *First Majestic Announces 2025 Production and Cost Guidance and Announces Conference Call Details* », tous déposés sur tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Seabee (SSR Mining Inc.)

Osisko détient une redevance de 3 % NSR sur la mine Seabee exploitée par SSR Mining Inc. (« SSR Mining ») et située en Saskatchewan, au Canada.

Prévisions pour 2025

Le 18 février 2025, SSR Mining a annoncé que ses prévisions annuelles pour 2025 seront publiées suivant la clôture de l'acquisition de la mine d'or Cripple Creek & Victor, laquelle est attendue au premier trimestre de 2025.

Mise à jour des activités

Le 18 février 2025, SSR Mining a annoncé une production de 78 545 onces d'or à Seabee en 2024 comparativement à 90 777 onces en 2023. En raison des feux de forêt à proximité de la mine, les opérations à Seabee ont été suspendues pendant plus de 50 jours. Les opérations ont été entièrement rétablies le 11 octobre 2024, et au quatrième trimestre de 2024, Seabee a produit 27 811 onces d'or comparativement à 38 757 onces au quatrième trimestre de 2023. La baisse de production découlant des feux de forêt a été en partie compensée par les fortes teneurs, à environ 9,7 g/t Au, au quatrième trimestre de 2024.

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 18 février 2025, SSR Mining a publié une mise à jour de ses réserves minérales, lesquelles sont restées relativement stables avec une diminution de 9 % des onces de réserves. Les réserves minérales prouvées comprennent 0,335 million de tonnes à 6,11 g/t Au pour 66 000 onces d'or tandis que les réserves minérales prouvées comprennent 1,466 million de tonnes à 5,16 g/t Au pour 243 000 onces d'or. Cette estimation exclut les ressources indiquées de 2,15 millions de tonnes à une teneur de 5,1 g/t Au pour 352 000 onces d'or et les ressources présumées de 1,464 millions de tonnes à une teneur de 4,37 g/t Au pour 206 000 onces d'or.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, SSR a foré 220 sondages totalisant 70 318 mètres de forage sur le gîte Porky West. Ces travaux de forage avaient comme objectif principal d'agrandir l'empreinte de la minéralisation. Les ressources minérales à Porky West restent ouvertes en profondeur et latéralement. Un plan d'exploration est en place dans le but d'agrandir l'empreinte des ressources minérales et poursuivre le forage intercalaire en 2025. Le projet Seabee est en exploitation continue depuis 30 ans et a fait ses preuves en ce qui concerne le remplacement des réserves minérales, et SSR s'attend à ce que la situation se maintienne.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de SSR Mining du 18 février 2025 intitulé « *SSR Mining Reports Fourth Quarter and Full-Year 2024 Results* » et le formulaire 10-K de SSR Mining déposé sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Flux Gibraltar (Taseko Mines Limited)

Osisko est titulaire d'un flux argentifère se rapportant à la production de la mine de cuivre Gibraltar, détenue par Gibraltar Mines Ltd et située en Colombie-Britannique (Canada). Le flux a été modifié en juin 2023, en augmentant le pourcentage d'argent affiné devant être livré de 75 % à 87,5 % de la production d'argent payable, puis modifié à nouveau en décembre 2024, en augmentant le pourcentage d'argent affiné devant être livré à 100 % de la production d'argent payable, suivant l'acquisition par Taseko de l'intérêt résiduel de 12,5 % dans la coentreprise Gibraltar en mars 2024. De plus, Osisko et Taseko ont également prolongé le seuil de livraison d'argent par paliers afin qu'il coïncide avec la récente mise à jour de l'estimation des réserves minérales de Taseko pour Gibraltar. Lorsqu'un total de 6,8 millions d'onces d'argent aura été livré, l'argent raffiné à livrer sera réduit à 35 % de l'argent payable produit à Gibraltar par la suite. Aucun prix de transfert en espèces n'est payable par Osisko au moment de la livraison pour les onces d'argent livrées. En date du 31 décembre 2024, un total de 1,5 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.

Prévisions pour 2025

Le 9 janvier 2025, Taseko a publié ses prévisions pour 2025. En raison de la disponibilité accrue de l'usine, la production en 2025 devrait s'établir entre 120 et 130 millions de livres de cuivre, ce qui représente une hausse substantielle par rapport à 2024. La production devrait être plus importante au deuxième semestre de l'année.

Mise à jour des activités

Le 1^{er} juin 2024, Taseko a annoncé que les opérations à sa mine Gibraltar étaient suspendues à la suite de l'annonce d'une grève de ses employés syndiqués. Le 19 juin 2024, Taseko a annoncé que le syndicat représentant les travailleurs de sa mine Gibraltar avait ratifié une nouvelle convention collective, laquelle sera en vigueur jusqu'au 31 mai 2027. Les travailleurs de la mine Gibraltar ont été rappelés au travail et les opérations minières et d'usinage ont repris.

Le 9 janvier 2025, Taseko a annoncé une production pour 2024 à Gibraltar de 106 millions de livres de cuivre et 1,4 million de livres de molybdène. Depuis que l'entretien majeur planifié a été effectué en juillet, les opérations d'usinage à Gibraltar se déroulent sans accroc. Le débit de traitement moyen à l'usine a dépassé les 89 000 t/j au quatrième trimestre, soit 5 % de plus que la capacité nominale, ce qui a mené à une production de cuivre de 29 millions de livres pour la période.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse de Taseko du 1^{er} juin 2024 intitulé « *Taseko Announces that Operations at its Gibraltar Mine have been Suspended* » et le communiqué de presse de Taseko du 9 janvier 2025 intitulé « *Taseko Announces 2024 Production Results and Amendment to Gibraltar Silver Stream* », tous deux déposés sur www.sedarplus.ca.

Redevance Lamaque (Eldorado Gold Corporation)

Osisko détient une redevance de 1 % NSR sur la mine d'or Lamaque, incluant le gisement Triangle présentement exploité et les gîtes prometteurs Ormaque, Plug n°4 et Parallèle. Osisko détient également une redevance de 2,5 % NSR sur la propriété Bourlamaque. La mine Lamaque est exploitée par Eldorado Gold Corporation (« Eldorado ») et est située au Québec (Canada).

Prévisions pour 2025

Eldorado devrait publier ses résultats pour le quatrième trimestre et l'exercice financier 2024 le 20 février 2025.

Le 22 février 2024, Eldorado a publié ses prévisions pour les quatre prochaines années, indiquant qu'elle s'attend à produire entre 180 000 et 200 000 onces d'or à Lamaque en 2027.

Mise à jour des activités

Le 14 janvier 2025, Eldorado a annoncé une production de 63 742 onces d'or au complexe Lamaque au quatrième trimestre de 2024 comparativement à 43 106 onces au troisième trimestre de 2024. La production pour l'année s'établit à 196 538 onces d'or, comparativement à 177 069 onces en 2023. Le complexe Lamaque a livré une production d'or record, tant pour le quatrième trimestre que pour l'année. Durant le quatrième trimestre, la production a grimpé de 48 % par rapport au troisième trimestre, alimentée par la teneur du minerai plus élevée et le débit de traitement plus élevé à l'usine. Cela inclut également le traitement de l'échantillon en vrac d'Ormaque, dont la teneur était conforme aux attentes et à la teneur modélisée.

Le 27 janvier 2025, Eldorado a annoncé les résultats d'un rapport technique mis à jour pour le complexe Lamaque (le « rapport technique du complexe Lamaque »), incluant un plan révisé sur la durée de vie de la mine basé sur les réserves minérales des zones Triangle, Ormaque et Parallèle (le « scénario basé sur les réserves ») ainsi qu'un plan sur la durée de vie de la mine prolongé, basé principalement sur les ressources minérales présumées des zones Triangle et Ormaque dans le cadre d'une évaluation économique préliminaire (« EEP ») (le « scénario de l'EEP »). Le scénario basé sur les réserves décrit une durée de vie de 8 ans pour la mine et une production de 1,2 million d'onces d'or, tandis que le scénario de l'EEP montre un potentiel de prolonger la durée de vie de la mine de 9 ans de plus (jusqu'en 2041) et d'ajouter 1,5 million d'onces à la production d'or (comparativement au plan antérieur sur la durée de vie de la mine).

Mise à jour des estimations des réserves et des ressources minérales

Le 27 janvier 2025, Eldorado a publié une mise à jour de ses réserves minérales et ses ressources minérales ainsi qu'un plan révisé sur la durée de vie de la mine pour la mine Lamaque. Les réserves minérales prouvées et probables comprennent 1,36 million de tonnes à 5,72 g/t Au et 3,62 millions de tonnes à 6,92 g/t Au respectivement, pour un total de 1,3 million d'onces d'or. Les ressources présumées comprennent 994 millions de tonnes à 8,04 g/t Au pour 2,6 millions d'onces. Le rapport technique mis à jour décrit un scénario basé sur les réserves avec une durée de vie de 8 ans pour la mine, produisant 1,2 million d'onces d'or, tandis que le scénario de l'évaluation économique préliminaire montre un potentiel de prolonger la durée de vie de la mine de 9 ans de plus, et d'ajouter 1,5 million d'onces à la production d'or. Le plan sur la durée de vie de la mine prévoit une production d'or annuelle moyenne d'environ 185 000 onces jusqu'en 2036, procurant une longue piste d'envol pour le complexe Lamaque. Avec le développement du gisement Ormaque, Eldorado ajoutera une deuxième mine souterraine au complexe Lamaque, qui procurera de la marge de manœuvre et de l'efficacité opérationnelle en tirant parti de l'usine et des infrastructures existantes.

Eldorado continue d'évaluer les opportunités d'exploration sur l'ensemble du complexe Lamaque et sur la propriété Bourlamaque détenue à 100 % (contigüe au complexe Lamaque), ainsi que dans la région de l'Abitibi en général. Les activités d'exploration se poursuivront au complexe Lamaque, en misant d'abord sur le forage de conversion des ressources dans les zones Lower Triangle, Ormaque et Plug n°4, et sur la vérification des extensions à Ormaque ainsi que sur d'autres cibles peu avancées situées à proximité des infrastructures du complexe Lamaque.

Pour plus d'information, veuillez consulter le communiqué de presse d'Eldorado du 22 février 2024 intitulé « *Eldorado Announces 2024 Detailed Production & Cost Guidance; Provides Four-Year Growth Profile* », le communiqué de presse d'Eldorado du 14 janvier 2025 intitulé « *Eldorado Gold Delivers Gold Production of 520,293 Ounces in 2024, Above the Midpoint of Tightened Guidance, With Solid Fourth Quarter Preliminary Gold Production of 155,669 Ounces; Provides Skouries Construction Progress and Conference Call Details* » et le communiqué de presse d'Eldorado du 27 janvier 2025 intitulé « *Eldorado Updates Lamaque Complex Technical Report; Demonstrating Significant Value and Potential to Extend Mine Life to 17 Years* », tous déposés sur www.sedarplus.ca.

Flux Renard (Stornoway Diamonds (Canada) Inc.)

Osisko détient un flux diamantifère de 9,6 % sur la mine de diamants Renard, exploitée par Stornoway et située à environ 350 kilomètres au nord de Chibougamau dans la région de la Baie-James dans le centre-nord du Québec.

Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la LACC afin de pouvoir restructurer son entreprise.

Le 3 avril 2024, Winsome Resources Ltd (« Winsome ») a annoncé l'acquisition d'une option d'achat exclusive, pouvant être exercée d'ici au 30 septembre 2024, visant l'acquisition des actifs composés de la mine Renard et des infrastructures associées ou de la totalité du capital émis dans Stornoway. Le 4 décembre 2024, la structure de la contrepartie a été modifiée comme suit :

- 1,0 million de dollars canadiens, payables en espèces, à la clôture de l'acquisition proposée;
- La contrepartie suivante étant payable en espèces, en actions de Winsome ou en une combinaison des deux, au choix de Winsome :
 - 10,0 millions de dollars canadiens, payables avant l'anniversaire de 12 mois de la clôture.
 - 20,0 millions de dollars canadiens, payables avant l'anniversaire de 24 mois de la clôture; et
 - 21,0 millions de dollars canadiens, payables avant l'anniversaire de 30 mois de la clôture.

La mine Renard a traité et vendu un petit nombre de diamants aux deuxième, troisième et quatrième trimestres de 2024 dans le cadre du plan de surveillance et maintien et, par conséquent, Osisko a gagné 1 529 OEO en vertu de son flux de diamants en 2024.

Placements en actions

Les actifs de la Société comprennent un portefeuille d'actions, principalement dans des sociétés minières d'exploration et de développement cotées en bourse. Dans certains cas, Osisko peut investir dans des actions de sociétés en même temps qu'elle acquiert des redevances, des flux de métaux ou d'autres intérêts semblables, ou dans l'objectif d'améliorer sa capacité d'acquérir de futures redevances, flux de métaux ou intérêts semblables. Certaines positions de placement peuvent être considérées comme des entreprises associées en vertu des normes IFRS de comptabilité en raison de la participation détenue, des droits de nomination au conseil d'administration et/ou d'autres faits et circonstances.

Osisko pourrait, de temps en temps et sans préavis, sauf si requis par la loi ou la réglementation, accroître ou réduire ses placements à sa discrétion.

En 2024, Osisko a vendu des placements en capitaux propres pour un produit net de 2,4 millions de dollars. En 2023, Osisko avait acquis des placements en capitaux propres de 40,2 millions de dollars (incluant 40,0 millions de dollars acquis par Osisko Bermuda dans MAC Copper dans le cadre de l'acquisition des flux argentifère et cuprifère CSA) et vendu des placements en capitaux propres pour un produit net de 98,1 millions de dollars, incluant la totalité de sa participation en capitaux propres dans Minière Osisko inc. pour un produit net de 94,3 millions de dollars.

Juste valeur des titres négociables

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable et la juste valeur des placements en titres négociables (excluant les billets et les bons de souscription) au 31 décembre 2024 (en milliers de dollars) :

Placements	Valeur comptable ⁽ⁱ⁾ \$	Juste valeur ⁽ⁱⁱ⁾ \$
Entreprises associées	43 262	54 210
Autres	55 313	55 313
	98 575	109 523

(i) La valeur comptable correspond au montant comptabilisé au bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence pour les placements d'entreprises associées et à la juste valeur pour les autres placements, conformément aux normes IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et coentreprises* et IFRS 9, *Instruments financiers*.

(ii) La juste valeur correspond au cours du marché des placements sur une bourse reconnue au 31 décembre 2024.

Principal placement dans une entreprise associée

Osisko Développement Corp.

Au 31 décembre 2024, le principal placement de la Société dans une entreprise associée était Osisko Développement Corp. (« Osisko Développement »). Osisko Développement est une société d'exploration minière et de développement axée sur l'acquisition, l'exploration et la mise en valeur de propriétés de ressources de métaux précieux en Amérique du Nord. Les principaux projets détenus par Osisko Développement sont le projet aurifère Cariboo (« Cariboo ») en Colombie-Britannique au Canada, le projet aurifère San Antonio (« San Antonio ») dans l'état du Sonora au Mexique, et la propriété Tintic (« Tintic ») en Utah aux États-Unis d'Amérique. Osisko détient une redevance de 5 % NSR sur Cariboo, un flux aurifère et argentifère de 15 % sur San Antonio et un flux de métaux de 2,5 % sur Tintic.

Le projet aurifère Cariboo contient des ressources minérales probables de 2,03 millions d'onces d'or (16,7 millions de tonnes à une teneur de 3,78 g/t Au), des ressources minérales mesurées et indiquées de 1,57 million d'onces d'or (14,7 millions de tonnes à une teneur de 3,33 g/t Au) et des ressources minérales présumées totalisant 1,71 million d'onces d'or (15,5 millions de tonnes à une teneur de 3,44 g/t Au). Une étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 a été déposée en janvier 2023, faisant état d'une production d'or annuelle moyenne de 163 695 onces sur une durée d'exploitation de 12 ans, avec une valeur actualisée nette après impôt de 502 millions de dollars à un taux d'actualisation de 5 % et un taux de rendement interne (hors endettement) de 20,7 % à un prix de 1 700 \$ par once d'or. L'étude envisageait un projet minier réalisé par étapes, la phase 1 étant une opération de 1 500 t/j produisant 72 501 onces d'or pendant les trois premières années, et la phase 2 grimant à 4 900 t/j pour produire 193 798 onces d'or par année sur la durée de vie résiduelle de la mine.

Le 12 décembre 2024, Osisko Développement a annoncé l'octroi des permis environnementaux pour Cariboo en vertu du *Environmental Management Act*. Combinés aux permis miniers octroyés en vertu du BC Mines Act le 20 novembre 2024, ces approbations marquent l'aboutissement du processus d'obtention des principaux permis, solidifiant ainsi le statut de Cariboo comme étant prêt à aller de l'avant.

Le 13 décembre 2024, Osisko Développement a fait état des progrès réalisés dans le cadre des activités d'échantillonnage en vrac et de développement souterrain en cours à Cariboo. Osisko Développement a maintenant terminé à 100 % le développement souterrain, totalisant environ 1 172 mètres, pour accéder au secteur ciblé pour l'échantillonnage en vrac envisagé dans la zone Lowhee du gisement. Les préparatifs sont en cours et tirent à leur fin en vue de l'extraction de 10 000 tonnes métriques de matériel minéralisé. Les résultats de l'échantillon en vrac sont attendus au premier trimestre de 2025.

En novembre 2024, Osisko Développement a annoncé que son fonds de roulement au 30 septembre 2024, ainsi que le produit brut des placements privés conclus en octobre et en novembre 2024, ne seront pas suffisants pour répondre à ses obligations, engagements et dépenses prévues jusqu'à la période se terminant le 30 septembre 2025. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, il n'y a aucune garantie de réussite pour l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement ou ces initiatives seront accessibles à la Société ni qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour Osisko Développement. Si la direction n'est pas en mesure d'obtenir de nouveau financement, Osisko Développement pourrait être incapable de poursuivre ses activités.

Au 31 décembre 2024, la Société détenait 33 333 366 actions ordinaires, correspondant à une participation de 24,4 % dans Osisko Développement (39,6 % au 31 décembre 2023). La Société exerce toujours une influence notable sur Osisko Développement en raison notamment de sa participation en capitaux propres et de ses droits de nomination au conseil d'administration et comptabilise son placement selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour plus d'information, veuillez consulter les communiqués de presse et autres documents publics d'Osisko Développement disponibles sur www.sedarplus.ca et sur leur site Web (www.osiskodev.com).

Activités en matière de développement durable

À titre de fournisseur de capitaux, Osisko n'exerce pas de contrôle direct sur l'exploitation ou les activités de développement durable des sites miniers de ses partenaires miniers. Toutefois, la Société reconnaît qu'en soutenant des exploitants responsables, elle peut favoriser le développement durable par le biais de ses investissements.

En 2023, Osisko a élaboré un outil amélioré de dépistage et de suivi des questions environnementales, sociales et de la gouvernance (« ESG »), aligné sur les pratiques exemplaires de l'industrie et faisant référence à des cadres de durabilité reconnus. L'outil détaillé permet à Osisko d'évaluer la performance ESG d'actifs potentiels et de partenaires miniers sur divers sujets dont la biodiversité, les changements climatiques, la gestion des résidus miniers et des matières résiduelles, les relations communautaires, la diversité, l'équité et l'inclusion, la santé et la sécurité, et l'éthique professionnelle. Osisko a commencé à utiliser ce nouveau processus et cet outil de manière officielle en 2024 dans le cadre de ses nouvelles décisions d'investissement, en appliquant le volet de suivi aux partenaires et aux investissements existants lorsque c'est possible.

De récentes améliorations apportées en matière de gouvernance comprennent l'ajout de trois nouveaux administrateurs indépendants : M. Norman MacDonald, M. David Smith et Mme Wendy Louie. M. MacDonald a été nommé président du conseil indépendant en novembre 2023. La Société a aussi mis en place plusieurs politiques clés, incluant des politiques portant sur les ressources humaines, la santé et la sécurité, les droits de la personne, et la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et a nommé une vice-présidente dédiée au développement durable et aux communications chargée de faire avancer les initiatives d'Osisko en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

Dans le cadre de son engagement à faire face aux défis climatiques, Osisko a procédé à une analyse des risques liés au climat et à une analyse de scénarios pour déterminer l'exposition de ses principaux actifs aux risques et aux opportunités climatiques. Cette analyse a contribué à l'élaboration d'une stratégie en matière de changement climatique pour 2024-2027, structurée autour de trois principaux piliers : la gestion des risques financiers liés au climat, la quête d'un avenir à faibles émissions, et l'amélioration de la gouvernance et de la divulgation. Chaque pilier inclut des engagements spécifiques visant à assurer le suivi et à mesurer les progrès.

Au début de l'année 2024, Osisko a acheté et retiré des crédits de carbone certifiés « Gold Standard » par l'entremise de Key Carbon Ltd, qui finance et soutient des projets de réduction de carbone. Ces crédits de carbone ont compensé les émissions indirectes de portée 2 et de portée 3 associées au travail de bureau de la Société en 2023 (excluant les émissions financées).

Osisko a continué d'améliorer les compétences à l'interne et la sensibilisation de tous les employés par l'entremise de formations ciblées sur différentes politiques internes incluant, sans s'y limiter, le code de déontologie de la Société, sa politique de dénonciation interne et sa politique relative aux opérations sur titres.

En 2024, la Société a versé des dons de plus de 0,4 million de dollars dans trois principaux secteurs : l'éducation, le volet social/communautaire et les changements climatiques/l'environnement, ce qui représente une augmentation de 51 % par rapport aux dons de 0,2 million de dollars versés en 2023. Osisko a également mis sur pied une politique de contribution équivalente aux dons dans le cadre de son engagement continu en matière de responsabilité sociale et d'implication communautaire. Cette initiative a permis à la Société de doubler l'impact des contributions des employés à des organismes caritatifs admissibles, appuyant ainsi une variété de causes leur tenant à cœur dans les trois principaux secteurs de dons. Les investissements communautaires d'Osisko et les initiatives de bénévolat des employés ont continué de soutenir les communautés locales autour de son siège social et celles autour de ses partenaires miniers.

Osisko a aussi été reconnue comme étant une organisation certifiée « Great Place to Work® Canada » pour la première fois. Cet accomplissement reflète sa détermination à favoriser un milieu de travail dynamique, stimulant et inclusif.

Pour un bilan détaillé des initiatives d'Osisko en matière de développement durable, il y a lieu de consulter la quatrième édition du rapport de développement durable d'Osisko, intitulé *Une croissance responsable*, publié le 10 avril 2024.

Dividendes et offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le tableau qui suit présente les détails des dividendes déclarés par la Société pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 :

<u>Date de déclaration</u>	<u>Dividende par action \$ CA</u>	<u>Date de fermeture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>	<u>Total des dividendes ⁽¹⁾ \$</u>
20 février 2024	0,060	28 mars 2024	15 avril 2024	8 271 000
8 mai 2024	0,065	28 juin 2024	15 juillet 2024	8 843 000
6 août 2024	0,065	30 septembre 2024	15 octobre 2024	8 878 000
6 novembre 2024	0,065	31 décembre 2024	15 janvier 2025	8 673 000
Exercice 2024	<u>0,255</u>			<u>34 665 000</u>
23 février 2023	0,055	31 mars 2023	14 avril 2023	7 511 000
10 mai 2023	0,060	30 juin 2023	14 juillet 2023	8 268 000
9 août 2023	0,060	29 septembre 2023	16 octobre 2023	8 281 000
8 novembre 2023	0,060	29 décembre 2023	15 janvier 2024	8 163 000
Exercice 2023	<u>0,235</u>			<u>32 223 000</u>

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes (« RRD ») qui permet aux actionnaires canadiens et aux actionnaires des États-Unis de réinvestir leurs dividendes en trésorerie dans des actions ordinaires additionnelles, soit acquises sur le marché libre par l'intermédiaire de la TSX ou de la NYSE, soit directement à partir des actions non émises de la Société ou obtenues par ces deux moyens combinés. Dans le cas d'une émission d'actions ordinaires non encore émises, le prix est égal au cours moyen pondéré des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE sur les cinq séances en bourse précédant immédiatement la date de versement des dividendes, déduction faite d'un escompte, le cas échéant, d'au plus 5 %, à la seule discrétion de la Société.

Au 31 décembre 2024, les détenteurs de 18,4 millions d'actions ordinaires avaient choisi d'adhérer au RRD, représentant des dividendes payables de 0,8 million de dollars. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, 205 541 actions ordinaires ont été émises par la Société dans le cadre du RRD, à un taux d'escompte de 3 % (140 405 actions ordinaires en 2023 à un taux d'escompte de 3 %). Le 15 janvier 2025, 45 878 actions ordinaires ont été émises dans le cadre du RRD à un taux d'escompte de 3 %.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En décembre 2024, Osisko a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (le « programme de rachat »). Selon les termes du programme de rachat, Osisko peut acquérir, de temps à autre, jusqu'à 9 331 275 de ses actions ordinaires, conformément aux procédures d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la TSX. Les rachats en vertu du programme de rachat 2024 sont autorisés du 12 décembre 2024 jusqu'au 11 décembre 2025. Les achats quotidiens seront limités à 73 283 actions ordinaires, hormis les dispenses relatives aux achats en bloc.

Selon les termes du programme de rachat antérieur, Osisko était autorisée à acquérir jusqu'à 9 258 298 de ses actions ordinaires de temps à autre, du 12 décembre 2023 au 11 décembre 2024. Les achats quotidiens étaient limités à 94 834 actions ordinaires.

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a acheté, pour annulation, un total de 26 000 actions ordinaires pour la somme de 0,4 million de dollars (0,6 million de dollars canadiens; prix d'achat moyen par action de 22,48 \$ CA). Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société n'a racheté aucune action ordinaire dans le cadre du programme de rachat.

Marché de l'or et des devises

Marché de l'or

Dans la foulée de sa performance robuste en 2023, le marché de l'or a continué d'afficher des gains importants en 2024 et les prix ont grimpé de 26 % depuis le début de l'année, atteignant 2 609 \$ l'once à la fin du quatrième trimestre. Le prix moyen de l'or s'est établi à 2 663 \$ l'once au quatrième trimestre de 2024, sa valeur moyenne trimestrielle la plus élevée en dollars non indexés, comparativement à 2 474 \$ l'once au troisième trimestre, à 2 338 \$ l'once au deuxième trimestre et à 2 070 \$ l'once au premier trimestre.

Le prix historique est présenté ci-dessous :

(par once d'or)	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2024	2 778 \$	1 985 \$	2 386 \$	2 609 \$
2023	2 078	1 811	1 941	2 078
2022	2 039	1 629	1 800	1 812
2021	1 943	1 684	1 799	1 820
2020	2 067	1 474	1 770	1 888

Devise

Le dollar canadien s'est négocié par rapport au dollar américain à un taux entre 1,3491 et 1,4416 au quatrième trimestre de 2024 pour clôturer à 1,4389, comparativement à 1,3499 au 30 septembre 2024, 1,3687 au 30 juin 2024, 1,3550 au 31 mars 2024 et 1,3226 au 31 décembre 2023. La valeur moyenne du dollar canadien était de 1,3982 au quatrième trimestre de 2024, 1,3641 au troisième trimestre de 2024, 1,3683 au deuxième trimestre de 2024 et 1,3486 au premier trimestre de 2024. En décembre 2024, la Banque du Canada a réduit son taux à un jour de 50 points de base, à 3,25 %, sa cinquième réduction de taux consécutive en 2024 après avoir atteint son plus haut niveau en 22 ans.

Le taux de change pour le dollar américain versus le dollar canadien est indiqué ci-dessous :

	Haut	Bas	Moyenne	Clôture
2024	1,4416	1,3316	1,3698	1,4389
2023	1,3875	1,3128	1,3497	1,3226
2022	1,3856	1,2451	1,3013	1,3544
2021	1,2942	1,2040	1,2535	1,2678
2020	1,4496	1,2718	1,3415	1,2732

Principales informations financières

(en milliers de dollars, à l'exception des nombres d'onces et des montants par once et par action) ⁽¹⁾

	2024	2023	2022
	\$	\$	\$
Produits	191 157	183 228	167 109
Coût des ventes	(6 738)	(12 335)	(12 315)
Épuisement	(32 607)	(41 801)	(39 401)
Bénéfice brut	151 812	129 092	115 393
Dépréciation des droits de redevances et de flux	(49 558)	(35 711)	(1 342)
Bénéfice d'exploitation	78 324	64 463	94 404
Bénéfice net (perte nette) des activités poursuivies	16 267	(37 426)	65 380
Perte nette des activités abandonnées ⁽²⁾	-	-	(205 706)
Bénéfice net (perte nette)	16 267	(37 426)	(140 326)
Bénéfice net (perte nette) par action des activités poursuivies ^{(2), (3)}			
De base et dilué(e)	0,09	(0,20)	0,36
Total des actifs	1 377 634	1 486 472	1 473 890
Total de la dette à long terme	93 900	145 080	109 231
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation poursuivies	159 925	138 437	134 255
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation abandonnées ⁽²⁾	-	-	(50 896)
Flux de trésorerie d'exploitation	159 925	138 437	83 359
Dividende par action ordinaire (\$ CA)	0,255	0,235	0,22
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)			
De base	186 290	185 036	180 398
Dilué	187 581	185 036	180 398
Prix de vente moyen de l'or (par once vendue)	2 361	1 943	1 799

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars américains et ont été préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

(2) La perte nette des activités abandonnées est liée aux activités d'Osisko Développement. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Base d'établissement des états financiers consolidés* du rapport de gestion pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022.

(3) Attribuable aux actionnaires de Redevances Aurifères Osisko Itée.

Survol des résultats financiers

Sommaire des résultats financiers – Exercice 2024

- Produits provenant des redevances et des ententes de flux de 191,2 millions de dollars, comparativement à 183,2 millions de dollars en 2023;
- Bénéfice brut de 151,8 millions de dollars, comparativement à 129,1 millions de dollars en 2023;
- Bénéfice d'exploitation de 78,3 millions de dollars, comparativement à 64,5 millions de dollars en 2023;
- Bénéfice net de 16,3 millions de dollars ou 0,09 \$ par action de base, comparativement à une perte nette de 37,4 millions de dollars ou 0,20 \$ par action de base en 2023;
- Bénéfice ajusté⁴ de 97,3 millions de dollars ou 0,52 \$ par action de base, comparativement à 74,1 millions de dollars ou 0,40 \$ par action de base en 2023; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 159,9 millions de dollars, comparativement à 138,4 millions de dollars en 2023.

Les produits tirés de redevances et de flux ont augmenté à 191,2 millions de dollars en 2024, comparativement à 183,2 millions de dollars en 2023, en raison principalement des prix des métaux plus élevés, en partie contrebalancés par des livraisons légèrement inférieures en vertu des ententes de redevances et de flux à la suite de la suspension des activités à la mine de diamants Renard en octobre 2023 et à la mine Eagle Gold en juin 2024.

Le bénéfice brut a atteint 151,8 millions de dollars en 2024, comparativement à 129,1 millions de dollars en 2023. Le coût des ventes et l'épuisement ont diminué, principalement en raison de la répartition des ventes et d'une diminution des livraisons (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été minimes en 2024).

Les charges générales et administratives (« G&A ») ont diminué en 2024, passant de 24,3 millions de dollars à 18,3 millions de dollars, en raison principalement d'une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,1 million de dollars et d'une charge de 3,1 millions de dollars pour des indemnités de départ payées à des membres clés de la direction en 2023, ainsi que des honoraires professionnels supplémentaires.

Les frais de développement des affaires ont augmenté en 2024, passant de 4,6 millions de dollars à 5,6 millions de dollars, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président au début de l'année 2024.

En raison de la rupture survenue aux installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024 et a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 49,6 millions de dollars, ce qui représente 100 % de la valeur comptable nette au 30 juin 2024 (voir la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails).

Le bénéfice d'exploitation en 2024 a augmenté à 78,3 millions de dollars, comparativement à 64,5 millions de dollars en 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé et des charges G&A plus faibles, en partie compensés par une charge de dépréciation de 49,6 millions de dollars à l'égard de la redevance sur la mine Eagle Gold. Une charge de dépréciation de 35,7 millions de dollars avait été comptabilisée en 2023 à l'égard des droits de redevances et de flux.

Le bénéfice net en 2024 s'est établi à 16,3 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 37,4 millions de dollars en 2023. En 2023, le bénéfice net avait été affecté par une charge de dépréciation de 35,7 millions de dollars à l'égard de droits de redevances et de flux (principalement les charges de dépréciation de 17,8 millions de dollars sur le flux Tintic et de 11,2 millions de dollars sur le flux diamantifère Renard), une provision pour pertes de crédit attendues sur placements et une radiation totalisant 27,8 millions de dollars (en lien avec des prêts à Stornoway) et une charge de dépréciation sur des placements dans des entreprises associées de 49,0 millions de dollars (incluant 48,8 millions de dollars sur le placement dans Osisko Développement). En 2024, le bénéfice net a été affecté par une charge de dépréciation de 49,6 millions de dollars à l'égard de la redevance sur la mine Eagle Gold, la quote-part de la perte d'entreprises associées de 30,0 millions de dollars, une perte suivant la dilution de placements dans une entreprise associée de 9,3 millions de dollars et une perte de change, en partie compensées par des charges financières plus faibles.

4 Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les Normes IFRS de comptabilité et qui pourraient ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter les mesures non conformes aux IFRS présentées à la rubrique Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS du présent rapport de gestion pour de plus amples détails et pour un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux IFRS à la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Le bénéfice ajusté a atteint 97,3 millions de dollars en 2024, comparativement à 74,1 millions de dollars en 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé et des charges G&A et des charges financières plus faibles, en partie contrebalancés par les impôts sur le résultat plus élevés et les produits d'intérêts plus bas. Un rapprochement du bénéfice ajusté est présenté à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation en 2024 étaient de 159,9 millions de dollars, comparativement à 138,4 millions de dollars en 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés, la baisse du coût des ventes et la diminution des charges G&A.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé de l'état consolidé des résultats pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de dollars) :

		2024	2023
		\$	\$
Produits	(a)	191 157	183 228
Coût des ventes	(b)	(6 738)	(12 335)
Épuisement	(c)	(32 607)	(41 801)
Bénéfice brut	(d)	151 812	129 092
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(18 298)	(24 344)
Développement des affaires	(f)	(5 632)	(4 574)
Dépréciation des droits de redevances et de flux	(g)	(49 558)	(35 711)
Bénéfice d'exploitation		78 324	64 463
Autres charges, montant net	(h)	(48 182)	(92 100)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat		30 142	(27 637)
Charge d'impôts sur le résultat	(i)	(13 875)	(9 789)
Bénéfice net (perte nette)		16 267	(37 426)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	2024			2023		
	Prix de vente moyen par once / tonne / carat (\$)	Onces / tonnes / carats / vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / tonne / carat (\$)	Onces / tonnes / carats / vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 361	46 696	110 237	1 943	54 277	105 486
Argent vendu	28	1 832 931	51 837	23	1 900 444	44 220
Cuivre vendu	8 920	748	6 671	-	-	-
Diamants vendus	76	27 178	2 072	98	189 036	18 737
Autres (payés en trésorerie)	-	-	20 340	-	-	14 785
			191 157			183 228

La diminution du nombre d'onces d'or est principalement attribuable à l'arrêt des opérations à la mine Eagle Gold en juin 2024. Les tonnes de cuivre vendues se rapportent au flux cuprifère CSA, dont la date d'effet économique était le 17 juin 2024. La diminution des diamants vendus en 2024 est attribuable à l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard au quatrième trimestre de 2023.

(b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux (et des diamants, le cas échéant) en vertu des ententes de flux de métaux, ainsi que les déductions (le cas échéant) pour les redevances gouvernementales, les frais d'affinage, d'assurance, du transport et autres relatifs aux métaux reçus en vertu d'ententes de redevances. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024, le coût des ventes s'est élevé à 6,7 millions de dollars, comparativement à 12,3 millions de dollars. La diminution en 2024 reflète principalement la répartition des ventes et les livraisons moins importantes (les ventes de diamants provenant du flux Renard ont été minimales en 2024).

- (c) Les redevances, flux de métaux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement en 2024 se sont élevées à 32,6 millions de dollars, comparativement à 41,8 millions de dollars en 2023. La diminution en 2024 est principalement le résultat de la répartition des ventes et d'une diminution des livraisons (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été minimales en 2024).
- (d) La répartition de la marge monétaire⁵ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	2024	2023
	\$	\$
Redevances		
Produits	130 375	118 829
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(413)	(379)
Marge monétaire (en dollars)	129 962	118 450
Épuisement	(12 208)	(17 796)
Bénéfice brut	117 754	100 654
Flux		
Produits	60 782	64 399
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(6 325)	(11 956)
Marge monétaire (en dollars)	54 457	52 443
Épuisement	(20 399)	(24 005)
Bénéfice brut	34 058	28 438
Droits de redevances et de flux de métaux		
Marge monétaire totale (en dollars)	184 419	170 893
Divisé par le total des produits	191 157	183 228
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	96,5 %	93,3 %
Total – Bénéfice brut	151 812	129 092

- (e) Les charges G&A ont diminué en 2024 pour s'établir à 18,3 millions de dollars, comparativement à 24,3 millions de dollars en 2023, en raison principalement d'une charge de rémunération fondée sur des actions de 1,1 million de dollars et d'une charge de 3,1 millions de dollars pour des indemnités de départ payées à des membres clés de la direction en 2023, ainsi que des honoraires professionnels additionnels.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté en 2024 pour s'établir à 5,6 millions de dollars, comparativement à 4,6 millions de dollars en 2023, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président en 2024.
- (g) En raison de la rupture survenue aux installations de lixiviation en tas à la mine Eagle Gold, la direction a procédé à un test de dépréciation à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold en date du 30 juin 2024 et a comptabilisé une charge de dépréciation hors trésorerie de 49,6 millions de dollars (voir la rubrique *Portefeuille de redevances, flux de métaux et autres intérêts* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails).

En 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 17,8 millions de dollars à l'égard du flux Tintic et 11,2 millions de dollars à l'égard du flux diamantifère Renard (se reporter à la rubrique *Portefeuille de redevances, flux et autres intérêts* pour de plus amples détails). La Société a aussi radié des redevances à l'égard desquelles les droits de redevances ont été perdus et des redevances à l'égard desquelles la Société ne s'attend pas à recevoir un produit net suffisant pour couvrir la valeur comptable nette résiduelle.

5 La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS qui n'a aucune définition standard selon les Normes IFRS de comptabilité et qui pourrait ne pas être comparable à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Elle est calculée en déduisant le coût des ventes (net de l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS du présent rapport de gestion pour de plus amples détails et pour un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux IFRS à la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable.

- (h) Les autres charges nettes de 48,2 millions de dollars en 2024 comprennent un montant de 30,0 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, une perte suivant la dilution de placements dans une entreprise associée de 9,3 millions de dollars, des charges financières de 8,0 millions de dollars, et une perte de change de 4,4 millions de dollars, en partie compensés par un produit d'intérêts de 4,2 millions de dollars.

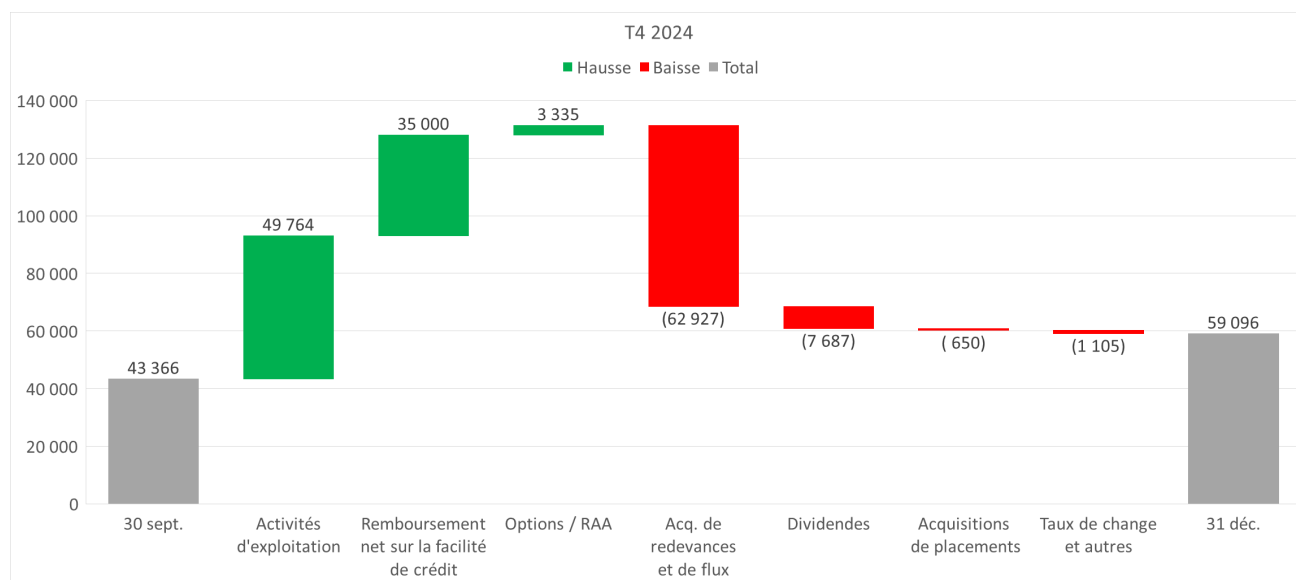
Les autres charges nettes de 92,1 millions de dollars en 2023 comprennent des charges financières de 14,0 millions de dollars, une perte nette sur placements de 90,2 millions de dollars (laquelle inclut une perte hors trésorerie à la cession réputée d'une entreprise associée de 2,3 millions de dollars, une perte nette à la cession d'une entreprise associée de 5,5 millions de dollars, une variation de la juste valeur d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net de 9,7 millions de dollars, une provision pour pertes de crédit attendues et une radiation liées à d'autres placements d'un montant total de 27,8 millions de dollars et une charge de dépréciation sur les placements dans des entreprises associées de 49,0 millions de dollars (incluant 48,8 millions de dollars sur le placement dans Osisko Développement), en partie compensées par un gain net suivant la dilution de placements dans des entreprises associées de 3,6 millions de dollars), un montant de 5,9 millions de dollars qui représente la quote-part nette du bénéfice d'entreprises associées (ce qui inclut le gain réalisé par une entreprise associée à la vente d'une propriété), un produit d'intérêt de 5,1 millions de dollars et un gain de change de 1,1 million de dollars.

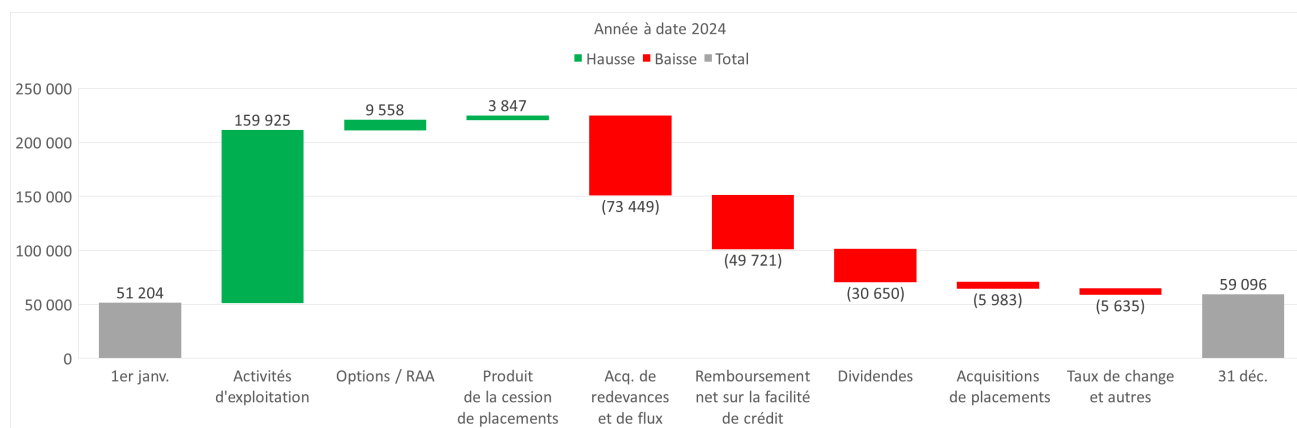
- (i) Le taux d'imposition effectif pour 2024 est de 46,0 % comparativement à (35,4 %) en 2023. Le taux d'imposition statuaire était de 26,5 % en 2024 et 2023. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts de 2,7 millions de dollars ont été payés en 2024, comparativement à 1,9 million de dollars en 2023. Les impôts versés correspondaient aux impôts sur les redevances gagnées dans des juridictions étrangères.

Liquidités et ressources en capital

Au 31 décembre 2024, la situation de trésorerie de la Société s'élevait à 59,1 millions de dollars, comparativement à 51,2 millions de dollars au 31 décembre 2023.

Les variations importantes des liquidités et des sources de financement en capital pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 sont résumées ci-dessous et détaillées à la rubrique *Flux de trésorerie* du présent rapport de gestion.





Facilité de crédit renouvelable

Un montant total de 550,0 millions de dollars canadiens (382,3 millions de dollars) est disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable (la « facilité »), en plus d'une marge supplémentaire non engagée d'un maximum de 200,0 millions de dollars canadiens (139,0 millions de dollars).

En avril 2024, la date d'échéance de la facilité a été reportée du 29 septembre 2026 jusqu'au 30 avril 2028. La marge non engagée reste sujette à l'acceptation des prêteurs. La facilité doit être utilisée aux fins générales de la Société et pour des investissements dans l'industrie minière, notamment pour l'acquisition de redevances, de flux et d'autres intérêts. La facilité est garantie par les actifs de la Société.

La facilité est assortie de frais d'attente. Les fonds tirés portent intérêt au taux de base, au taux préférentiel, au taux canadien moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA ») ou au taux de financement à un jour garanti (« SOFR »), majoré d'un certain pourcentage selon le ratio d'endettement de la Société. Au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt effectif sur le solde prélevé était de 5,8 %, incluant la marge applicable.

La facilité comprend des clauses qui exigent que la Société maintienne certains ratios financiers, y compris les ratios d'endettement, et qu'elle réponde à certaines exigences non financières. Au 31 décembre 2024, tous les ratios et les exigences étaient respectés.

Flux de trésorerie

Le tableau suivant résume les activités liées aux flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de dollars) :

	2024	2023
	\$	\$
Flux de trésorerie		
Exploitation	161 802	139 949
Éléments du fonds de roulement	(1 877)	(1 512)
Activités d'exploitation	159 925	138 437
Activités d'investissement	(75 642)	(166 126)
Activités de financement	(74 868)	9 370
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie	(1 523)	2 670
Augmentation (diminution) de la trésorerie	7 892	(15 649)
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	51 204	66 853
Trésorerie au 31 décembre	59 096	51 204

Activités d'exploitation

En 2024, les flux de trésorerie générés dans le cadre des activités d'exploitation se sont élevés à 159,9 millions de dollars, comparativement à 138,4 millions de dollars en 2023. L'augmentation reflète principalement l'augmentation des produits et la diminution du coût des ventes, des charges G&A et des charges financières.

Activités d'investissement

Durant l'exercice 2024, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'investissement s'élevaient à 75,6 millions de dollars, comparativement à 166,1 millions de dollars en 2023.

En 2024, 6,0 millions de dollars ont été investis pour acquérir des billets à recevoir d'une entreprise associée (présentés dans les *autres placements* aux bilans consolidés). La cession de placements en capitaux propres a généré un produit de 2,4 millions de dollars et un montant supplémentaire de 1,4 million de dollars a été reçu suivant le remboursement partiel du prêt relais à Stormway, qui avait été entièrement provisionné en 2023.

En 2023, Osisko a investi un total de 217,7 millions de dollars pour acquérir des droits de redevances et de flux de métaux, incluant 150,0 millions de dollars pour acquérir les flux argentifère et cuprifère CSA, 35,0 millions de dollars pour acquérir la redevance NSR Namdini, 15,0 millions de dollars pour acquérir les redevances NSR cuprifère et aurifère Costa Fuego et 10,3 millions de dollars pour modifier son flux argentifère Gibraltar. Parallèlement à l'acquisition des flux argentifère et cuprifère CSA, Osisko a investi 40,0 millions de dollars en actions de MAC Copper dans le cadre d'un financement en actions concomitant. Osisko a également acquis des billets à recevoir de 6,2 millions de dollars d'une entreprise associée (présentés dans les *autres placements* aux bilans consolidés) et a généré un produit net de 98,1 millions de dollars de la cession de placements, incluant la vente du placement en capitaux propres dans Minière Osisko pour un produit net de 94,3 millions de dollars.

Activités de financement

Durant l'exercice 2024, les flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités de financement s'élevaient à 74,9 millions de dollars, comparativement à des flux de trésorerie de 9,4 millions de dollars générés par les activités de financement en 2023.

En 2024, Osisko a remboursé un montant net de 49,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable, a versé 30,7 millions de dollars en dividendes et a payé 2,4 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'actions différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour un montant de 9,6 millions de dollars et a acquis des actions dans le cadre du programme de rachat pour la somme de 0,4 million de dollars durant la même période.

En 2023, Osisko a retiré 190,0 millions de dollars de sa facilité de crédit renouvelable pour financer l'acquisition de droits de redevances et de flux de métaux, et a remboursé un montant total de 155,8 millions de dollars durant la même période. La Société a aussi versé 29,7 millions de dollars en dividendes et 3,6 millions de dollars en retenues d'impôts suivant le règlement d'unités d'action différées et avec restrictions. Osisko a reçu le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions et du régime d'achat d'actions pour 9,5 millions de dollars au cours de la même période.

Information trimestrielle

L'information financière trimestrielle sélectionnée ⁽¹⁾ pour les huit derniers trimestres financiers est présentée ci-dessous :
(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)

	2024				2023			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
OEO	20 005	18 408	20 068	22 259	23 275	23 292	24 465	23 111
Trésorerie	59 096	43 366	48 018	52 104	51 204	52 330	70 033	119 084
Total des actifs	1 377 634	1 385 713	1 382 089	1 444 017	1 486 472	1 663 396	2 191 128	2 008 740
Total de la dette à long terme	93 900	59 816	79 610	112 135	145 080	233 262	319 650	134 370
Capitaux propres	1 188 953	1 215 186	1 215 186	1 237 585	1 247 931	1 227 238	1 748 097	1 759 062
Produits ⁽²⁾	56 742	41 977	47 391	45 047	47 835	46 276	45 059	44 058
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	49 765	34 564	38 234	37 362	37 148	32 408	35 278	33 604
Dépréciation d'actifs, déduction faite des impôts	-	-	36 425	-	66 537	20 639	16 032	200
Bénéfice net (perte nette)	7 105	13 409	(15 416)	11 175	(51 234)	(14 703)	13 100	15 411
Bénéfice net (perte nette) par action de base et dilué(e)	0,04	0,07	(0,08)	0,06	(0,28)	(0,08)	0,07	0,08
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
- De base	186 747	186 408	186 217	185 761	185 353	185 304	185 093	184 429
- Dilué	188 180	187 732	186 217	186 870	185 353	185 304	186 267	185 694
Cours des actions à la clôture TSX (\$ CA)	26,03	25,05	21,32	22,23	18,91	15,95	20,36	21,36
Cours des actions à la clôture NYSE	18,10	18,51	15,58	16,42	14,28	11,75	15,10	15,82
Prix de l'or (moyen)	2 663	2 474	2 338	2 070	1 971	1 928	1 976	1 890
Taux de change à la clôture ⁽²⁾ (\$ CA/\$ US)	0,695	0,7408	0,7306	0,7380	0,7561	0,7396	0,7553	0,7389

(1) À moins d'indication contraire, les données financières sont en dollars américains et ont été préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité.

(2) Taux quotidien à la Banque du Canada.

En 2024, la Société a remboursé un montant net de 49,7 millions de dollars sur sa facilité de crédit renouvelable et a comptabilisé une charge de dépréciation de 49,6 millions de dollars (36,4 millions de dollars après impôt) à l'égard de son droit de redevance sur la mine Eagle Gold au deuxième trimestre de 2024.

Au quatrième trimestre de 2023, la Société a vendu son placement en capitaux propres dans Minière Osisko pour un produit net de 94,3 millions de dollars et a utilisé les fonds pour rembourser une partie de sa facilité de crédit renouvelable. La Société a aussi comptabilisé des charges de dépréciation de 17,8 millions de dollars sur le flux Tintic et de 48,8 millions de dollars sur le placement en capitaux propres dans Osisko Développement.

Au deuxième trimestre de 2023, la Société, par l'entremise d'Osisko Bermuda, a acquis des flux argentifère et cuprifère sur la mine CSA pour 150,0 millions de dollars et des actions ordinaires de MAC Copper, qui a acquis la mine CSA, pour 40,0 millions de dollars. La transaction a été financée à l'aide de liquidités disponibles (à hauteur d'environ 30 %) et d'un prélèvement de la facilité de crédit renouvelable.

Résultats du quatrième trimestre

Sommaire des résultats financiers

- Produits provenant des redevances et des ententes de flux de 56,7 millions de dollars, comparativement à 47,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023;
- Bénéfice brut de 45,1 millions de dollars, comparativement à 35,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023;
- Bénéfice d'exploitation de 38,9 millions de dollars, comparativement à 10,5 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023;
- Bénéfice net de 7,1 millions de dollars ou 0,04 \$ par action de base, comparativement à une perte nette de 51,2 millions de dollars ou 0,28 \$ par action de base au quatrième trimestre de 2023;
- Bénéfice ajusté⁶ de 29,9 millions de dollars ou 0,16 \$ par action de base, comparativement à 21,6 millions de dollars ou 0,12 \$ par action de base au quatrième trimestre de 2023; et
- Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 49,8 millions de dollars, comparativement à 37,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023.

6 Le « bénéfice ajusté » et le « bénéfice ajusté par action de base » sont des mesures de performance financière non conformes aux IFRS qui n'ont aucune définition standard selon les Normes IFRS de comptabilité et qui pourraient ne pas être comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres émetteurs. Veuillez consulter les mesures non conformes aux IFRS présentées à la rubrique Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS du présent rapport de gestion pour de plus amples détails et pour un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux IFRS à la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable.

Les produits tirés de redevances et de flux ont augmenté à 56,7 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 47,8 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, en raison principalement des prix des métaux plus élevés, en partie contrebalancés par des livraisons inférieures en vertu des ententes de flux et de redevances à la suite de la suspension des activités à la mine de diamants Renard en octobre 2023 et à la mine Eagle Gold en juin 2024.

Le bénéfice brut a atteint 45,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 35,3 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. Le coût des ventes a légèrement diminué et les charges pour l'épuisement sont restées stables, principalement en raison de la répartition des ventes et d'une diminution des livraisons (les ventes de diamants issus du flux Renard ont été minimes en 2024).

Les charges G&A ont diminué de 5,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 à 4,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, principalement en raison d'une diminution des honoraires professionnels.

Les frais de développement des affaires ont augmenté à 2,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 1,5 million de dollars au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président en 2024.

Au quatrième trimestre de 2024, la Société a généré un bénéfice d'exploitation de 7,1 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 51,2 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. La perte nette en 2023 était attribuable à une charge de dépréciation sur le flux Tintic de 17,8 millions de dollars et à une charge de dépréciation sur un placement dans une entreprise associée de 48,8 millions de dollars (Osisko Développement).

Le bénéfice ajusté était de 29,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 21,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023, principalement en raison du bénéfice brut plus élevé et d'une diminution des charges G&A et des charges financières, en partie contrebalancés par des charges d'impôts sur le résultat plus importantes. Un rapprochement du bénéfice ajusté est présenté à la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion.

Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation au quatrième trimestre de 2024 étaient de 49,8 millions de dollars, comparativement à 37,1 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023. L'augmentation reflète principalement les produits plus élevés, la baisse du coût des ventes et la diminution des charges G&A.

États consolidés des résultats

Le tableau suivant présente un résumé des états consolidés des résultats pour les trois mois terminés les 31 décembre 2024 et 2023 (en milliers de dollars) :

		Trois mois terminés les 31 décembre	
		2024	2023
		\$	\$
Produits	(a)	56 742	47 835
Coût des ventes	(b)	(2 181)	(2 942)
Épuisement	(c)	(9 475)	(9 570)
Bénéfice brut	(d)	45 086	35 323
Autres charges d'exploitation			
Générales et administratives	(e)	(4 209)	(5 587)
Développement des affaires	(f)	(1 987)	(1 505)
Dépréciation des droits de flux	(g)	-	(17 768)
Bénéfice d'exploitation		38 890	10 463
Autres charges, montant net	(h)	(22 906)	(59 010)
Bénéfice (perte) avant les impôts sur le résultat		15 984	(48 547)
Charge d'impôts sur le résultat	(i)	(8 879)	(2 687)
Bénéfice net (perte nette)		7 105	(51 234)

(a) Les produits se présentent comme suit :

	Trois mois terminés les 31 décembre					
	2024			2023		
	Prix de vente moyen par once / tonne / carat (\$)	Onces / tonnes / carats / vendu(e)s	Total des produits (000 \$)	Prix de vente moyen par once / tonne / carat (\$)	Onces / tonnes / carats / vendu(e)s	Total des produits (000 \$)
Or vendu	2 656	10 524	27 953	1 981	14 820	29 361
Argent vendu	31	475 647	14 581	24	444 063	10 542
Cuivre vendu	8 880	674	5 980	-	-	-
Diamants vendus ⁽ⁱ⁾	72	10 212	737	86	53 276	4 590
Autres (payés en trésorerie)	-	-	7 491	-	-	3 342
			56 742			47 835

La diminution du nombre d'onces d'or est principalement attribuable à l'arrêt des opérations à la mine Eagle Gold en juin 2024. Les tonnes de cuivre vendues se rapportent au flux cuprifère CSA, dont la date d'effet économique était le 17 juin 2024. La diminution des diamants vendus en 2024 est attribuable à l'arrêt des opérations à la mine de diamants Renard au quatrième trimestre de 2023.

- (b) Le coût des ventes représente principalement le prix d'acquisition des métaux et des diamants en vertu des ententes de flux, ainsi que les déductions (le cas échéant) pour les redevances gouvernementales, les frais d'affinage, d'assurance, du transport et autres relatifs aux métaux reçus en vertu d'ententes de redevances. La diminution en 2024 reflète principalement la répartition des ventes et les livraisons moins importantes (les ventes de diamants provenant du flux Renard ont été minimales en 2024).
- (c) Les redevances, flux et autres intérêts sont épuisés selon la méthode des unités de production sur la durée de vie estimée des propriétés ou sur la durée des ententes connexes. Les charges d'épuisement pour le quatrième trimestre de 2024 sont restées stables à 9,5 millions de dollars comparativement à 9,6 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2023.
- (d) La répartition de la marge monétaire⁷ et du bénéfice brut par type d'intérêt est la suivante (en milliers de dollars) :

	Trois mois terminés les 31 décembre	
	2024	2023
	\$	\$
Redevances		
Produits	35 349	32 681
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(180)	17
Marge monétaire (en dollars)	35 169	32 698
Épuisement	(2 160)	(4 101)
Bénéfice brut	33 009	28 597
Flux		
Produits	21 393	15 154
Diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement)	(2 001)	(2 959)
Marge monétaire (en dollars)	19 392	12 195
Épuisement	(7 315)	(5 469)
Bénéfice brut	12 077	6 726
Droits de redevances et de flux		
Marge monétaire totale (en dollars)	54 561	44 893
Divisé par le total des produits	56 742	47 835
Marge monétaire (en pourcentage des produits)	96,2 %	93,8 %
Total – Bénéfice brut	45 086	35 323

⁷ La marge monétaire est une mesure de performance financière non conforme aux IFRS qui n'a aucune définition standard selon les Normes IFRS de comptabilité et qui pourrait ne pas être comparable aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Elle est calculée en déduisant les coûts des ventes (excluant l'épuisement) des produits. Veuillez consulter la rubrique *Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS* du présent rapport de gestion pour de plus amples détails et pour un rapprochement quantitatif de chaque mesure financière non conforme aux IFRS à la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable.

- (e) Les charges G&A ont diminué au quatrième trimestre de 2024, principalement en raison d'une diminution des honoraires professionnels.
- (f) Les frais de développement des affaires ont augmenté au quatrième trimestre de 2024, principalement en raison du niveau d'activités plus élevé et de l'ajout d'un vice-président en 2024.
- (g) Au quatrième trimestre de 2023, la Société avait enregistré une charge de dépréciation de 17,8 millions de dollars du flux Tintic.
- (h) Les autres charges nettes de 22,9 millions de dollars au quatrième trimestre de 2024 comprennent des charges financières de 1,5 million de dollars, un montant de 9,5 millions de dollars qui représente la quote-part de la perte d'entreprises associées, une perte suivant la dilution de placements dans une entreprise associée de 9,3 millions de dollars, une perte de change de 1,8 million de dollars, et d'autres pertes hors trésorerie de 2,0 millions de dollars, en partie compensés par un produit d'intérêts de 1,1 million de dollars.

Les autres charges nettes de 59,0 millions de dollars au quatrième trimestre de 2023 comprennent des charges financières de 4,8 millions de dollars, une charge de dépréciation de 48,8 millions de dollars sur son placement dans une entreprise associée (en lien avec Osisko Développement), une perte nette sur placements de 10,5 millions de dollars (laquelle inclut une perte nette à la cession d'une entreprise associée de 5,4 millions de dollars et une variation de la juste valeur de placements de 5,1 millions de dollars) et une quote-part de la perte d'entreprises associées de 0,3 million de dollars, en partie compensés par un gain de change de 3,8 millions de dollars et des produits d'intérêts de 1,1 million de dollars.

- (i) Le taux d'imposition effectif se rapportant aux activités poursuivies pour le quatrième trimestre de 2024 était de 55,5 %, comparativement à (5,5 %) au quatrième trimestre de 2023. Le taux d'imposition statutaire était de 26,5 % en 2024 et 2023. Les éléments qui ont eu une incidence sur les taux d'imposition effectifs sont les autres produits non imposables, les charges de dépréciation non déductibles, les autres charges non déductibles et les revenus imposables à un taux plus bas. Des impôts de 1,3 million de dollars ont été payés au quatrième trimestre de 2024, comparativement à 0,4 million de dollars au quatrième trimestre de 2023, ces montants étaient reliés à des impôts sur des redevances gagnées à l'étranger.

Information sectorielle

Le président et chef de la direction (le principal décideur opérationnel) organise et gère les activités en un seul secteur, consistant en l'acquisition et la gestion de redevances, d'ententes de flux et d'autres intérêts pour les métaux précieux et autres substances. Tous les actifs, passifs, produits, charges et flux de trésorerie de la Société sont attribuables à cet unique secteur d'exploitation. Les tableaux suivants présentent l'information sectorielle pour cet unique secteur.

Produits géographiques

Les produits géographiques, incluant les produits tirés de la vente de métaux et de diamants reçus ou acquis en vertu de redevances en nature, d'ententes de flux et d'autres intérêts sont déterminés selon l'emplacement des mines auxquelles se rapportent la redevance, le flux ou l'autre intérêt. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, les produits tirés des redevances, des ententes de flux et des autres intérêts proviennent des juridictions suivantes (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2024						
Redevances	126 101	1 338	240	2 696	-	130 375
Flux	8 204	22 371	19 808	-	10 399	60 782
	134 305	23 709	20 048	2,696	10 399	191 157
2023						
Redevances	117 447	1 058	114	210	-	118 829
Flux	25 614	23 149	7 620	-	8 016	64 399
	143 061	24 207	7 734	210	8 016	183 228

(i) 91 % des produits en Amérique du Nord ont été générés au Canada en 2024 (91 % en 2023).

En 2024, deux droits de redevance ou flux ont généré des produits de 100,6 millions de dollars (trois droits de redevance ou flux ont généré des produits de 108,4 millions de dollars en 2023), ce qui représente 53 % des produits (59 % des produits en 2023), incluant un droit de redevance qui a généré des produits de 78,3 millions de dollars (66,7 millions de dollars en 2023). En 2024, les produits tirés des métaux précieux représentaient 94 % du total des produits. En 2023, les produits tirés des métaux précieux et des diamants représentaient 90 % et 10 % des produits, respectivement.

Actifs nets géographiques

Le tableau suivant résume les redevances, ententes de flux et autres intérêts par juridiction, aux 31 décembre 2024 et 2023, en fonction de l'emplacement des propriétés auxquelles les redevances, flux et autres intérêts se rapportent (en milliers de dollars) :

	Amérique du Nord ⁽ⁱ⁾	Amérique du Sud	Australie	Afrique	Asie	Europe	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
31 décembre 2024							
Redevances	392 520	127 008	57 646	49 906	-	10 333	637 413
Flux	146 408	127 974	136 386	-	22 300	32 603	465 671
Ententes d'écoulement	-	-	7 067	-	3 704	-	10 771
	<u>538 928</u>	<u>254 982</u>	<u>201 099</u>	<u>49 906</u>	<u>26 004</u>	<u>42 936</u>	<u>1 113 855</u>
31 décembre 2023							
Redevances	483 050	138 259	8 511	54 295	-	11 241	695 356
Flux	140 567	123 353	146 884	-	22 300	35 067	468 171
Ententes d'écoulement	-	-	7 067	-	3 704	-	10 771
	<u>623 617</u>	<u>261 612</u>	<u>162 462</u>	<u>54 295</u>	<u>26 004</u>	<u>46 308</u>	<u>1 174 298</u>

(i) 78 % des intérêts nets en Amérique du Nord étaient situés au Canada au 31 décembre 2024 (80 % au 31 décembre 2023).

Transactions entre parties liées

Durant l'exercice 2024, la Société a avancé des fonds supplémentaires à une entreprise associée. Suivant la signature d'une feuille de modalités avec l'entreprise associée (assujettie à des conditions de clôture), la valeur comptable du prêt (12,2 millions de dollars) a été reclassée des placements à court terme dans les autres placements aux bilans consolidés, puisque les modalités de remboursement n'étaient pas prévues dans les 12 prochains mois. Au 31 décembre 2023, les placements à court terme comprenaient un billet à recevoir de l'entreprise associée de 6,2 millions de dollars portant intérêt à un taux de 18,5 %. Le billet à recevoir est garanti par les actifs de l'entreprise associée.

Obligations et engagements contractuels

Investissements dans des droits de redevances et de flux

Au 31 décembre 2024, les engagements significatifs liés à l'acquisition de droits de redevances et de flux sont détaillés dans le tableau suivant. La Société a l'intention d'honorer ces engagements en utilisant son solde de liquidités, les flux de trésorerie que devraient générer ses activités d'exploitation et/ou en procédant à des prélèvements sur sa facilité de crédit renouvelable.

Société	Projet (actif)	Versements	Évènements déclencheurs
Gold Resource Corporation	Projet Back Forty (flux aurifère)	5,0 millions \$	Obtention de tous les permis importants pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
		25,0 millions \$	
SolGold plc	Projet Cascabel (flux aurifère)	10,0 millions \$	Atteinte de jalons opérationnels, incluant la signature d'un accord de protection des investissements modifié, la réalisation de forage géotechnique et la finalisation de l'aménagement d'un parc à résidus suffisant pour un minimum de 10 ans d'exploitation; Atteinte de jalons opérationnels, incluant le dépôt de toutes les demandes de permis finales pour la construction et l'exploitation du projet. Prorata des prélèvements sur une facilité de financement de construction.
		10,0 millions \$	
		195,0 millions \$	
Ressources Falco Itée	Projet Horne 5 (flux argentifère)	45,0 millions \$ CA	Obtention de toutes les approbations, licences, droits de passage et droits de surface à la propriété requis de la part de tierces parties significatives et de tous les permis de construction significatifs, décision de construction positive et obtention d'un minimum de 135,0 millions de dollars canadiens de financement hors endettement, et démonstration que la garantie financière requise pour permettre à Falco de procéder au commencement des activités minières peut être satisfaite, le cas échéant. Lorsque la totalité du financement des dépenses en capital projetées sera démontrée. Payable au moment du quatrième versement, à la seule discrétion d'Osisko, pour augmenter le flux argentifère à 100 % de l'argent payable (à partir de 90 %).
		60,0 millions \$ CA	
		40,0 millions \$ CA (optionnel)	

Ententes de flux et ententes d'écoulement

Le tableau suivant résume les engagements significatifs liés à des actifs en production et des actifs à l'étape du développement avancé de paiements pour des métaux et d'autres matières premières à l'égard desquels Osisko détient des droits contractuels en vertu d'ententes d'achat associées :

Intérêts	Production payable attribuable devant être achetée		Paiement en trésorerie par once/tonne/carat		Durée de l'entente	Date de l'entente
	Argent	Autres	Argent	Autres		
CSA, flux ⁽¹⁾	100 %	3,0 à 4,875 % (cuivre)	4 %	4 %	Durée de vie de la mine	Juin 2023
Gibraltar, flux ⁽²⁾	100 %		Aucun		Durée de vie de la mine	Mars 2018 Modifiée en déc. 2024
Mantos Blancos, flux ⁽³⁾	100 %		8 % du prix au comptant		Durée de vie de la mine	Septembre 2015 Modifiée en août 2019
Renard, flux ⁽⁴⁾		9,6 % (diamants)		Le moindre entre 40 % du prix de vente ou 40 \$	40 ans	Juillet 2014 Modifiée en octobre 2018
Sasa, flux ⁽⁵⁾	100 %		6,545 \$		40 ans	Novembre 2015

- (1) Osisko Bermuda recevra de l'argent affiné correspondant à 100 % de l'argent payable produit par la mine CSA pour la durée de vie de la mine, et aura le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,0 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'au 5^e anniversaire des ententes, puis 4,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 33 000 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 2,25 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. Au 5^e anniversaire de la date de clôture, MAC Copper aura l'option d'exercer certains droits de réduction en effectuant un paiement unique en espèces en faveur d'Osisko Bermuda de 20,0 millions de dollars à 40,0 millions de dollars. Si l'option est exercée, Osisko Bermuda aura toujours le droit de recevoir du cuivre affiné correspondant à 3,25 % - 4,062 5 % du cuivre payable produit par la mine CSA jusqu'à ce que 23 900 à 28 450 tonnes métriques aient été livrées au total, et par la suite 1,5 % - 1,875 % du cuivre payable produit par la mine CSA pour le reste de la durée de vie de la mine. En date du 31 décembre 2024, un total de 0,8 million d'onces d'argent et 748 tonnes de cuivre avait été livré à Osisko Bermuda en vertu des ententes de flux.
- (2) Osisko recevra de Taseko un montant équivalent à 100 % de la production d'argent de la mine Gibraltar, jusqu'à ce que 6,8 millions d'onces d'argent lui aient été livrées à Osisko, et 35 % de la production par la suite. En date du 31 décembre 2024, un total de 1,5 million d'onces d'argent avait été livré en vertu de l'entente de flux.
- (3) Le pourcentage de flux sera payable sur 100 % de l'argent, jusqu'à ce que 19 300 000 onces aient été livrées, après quoi le pourcentage de flux sera de 40 %. En date du 31 décembre 2024, un total de 6,4 millions d'onces d'argent avait été livré à Osisko Bermuda en vertu de l'entente de flux.
- (4) Le 27 octobre 2023, Stornoway a annoncé qu'elle suspendait temporairement ses activités et qu'elle se plaçait sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*.
- (5) Prix sujet à une indexation établie au moindre entre 3 % ou l'inflation sur l'année civile précédente évaluée en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) du prix par once après 2016.

Arrangements hors bilan

La Société n'a aucun arrangement hors bilan significatif, autre que les obligations et engagements contractuels mentionnés ci-dessus.

Information sur les actions en circulation

Au 19 février 2025, 186 750 100 actions ordinaires et 2 442 876 options d'achat d'actions étaient émises et en circulation.

Évènement postérieur au 31 décembre 2024

Dividende

Le 19 février 2025, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,065 \$ CA par action ordinaire, payable le 15 avril 2025 aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 31 mars 2025.

Risques et incertitudes

La Société est un détenteur de redevances, d'ententes de flux et d'ententes d'écoulement ainsi qu'un investisseur qui exerce ses activités dans une industrie assujetties à un certain nombre de facteurs de risque, dont les risques liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de ressources pouvant être exploitées de façon économique et à la conversion de ces ressources minérales en réserves minérales, et à la capacité des tiers partenaires de maintenir une production économiquement rentable. Un placement dans les valeurs mobilières de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait soupeser soigneusement les risques décrits dans la plus récente notice annuelle d'Osisko, les risques additionnels décrits ci-dessous et les autres renseignements déposés auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et au U.S. Securities and Exchange Commission (« SEC »). Si l'un ou l'autre des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Les changements des prix des matières premières sous-jacentes aux intérêts d'Osisko peuvent affecter la rentabilité d'Osisko et les produits tirés de ces dernières

Les produits qu'Osisko tire de son portefeuille de redevances, de flux de métaux et d'autres intérêts et de ses placements pourraient être fortement affectés par des changements des prix des matières premières sujettes à ses ententes. Les prix des matières premières, incluant ceux auxquels Osisko est exposée, fluctuent sur une base quotidienne et sont affectés par de nombreux facteurs qui échappent au contrôle d'Osisko, dont les niveaux de l'offre et de la demande, les niveaux de développement industriel, l'inflation et le niveau des taux d'intérêt, la vigueur du dollar américain et les facteurs géopolitiques. Toutes les matières premières, de par leur nature, sont sujettes à d'importantes fluctuations des prix et de futures baisses significatives des prix pourraient entraîner une diminution des produits, ou dans le cas de reculs marqués provoquant une suspension ou une interruption de la production des exploitants pertinents, une cessation complète des produits tirés de redevances, de flux de métaux ou d'autres intérêts applicables à l'une ou à plusieurs des matières premières pertinentes. Par ailleurs, le marché des matières premières dans son ensemble tend à être cyclique, et un repli généralisé des prix des matières premières en général pourrait entraîner une diminution importante des produits globaux. De telles chutes de prix pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la rentabilité, les résultats d'exploitation et la situation financière d'Osisko. De plus, en raison des tensions géopolitiques croissantes découlant des conflits en cours en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, et, le cas échéant, des sanctions économiques imposées en lien avec ces conflits, ainsi que de la guerre commerciale et des nouvelles barrières tarifaires, une plus grande volatilité des prix des matières premières et des intrants a été observée. Une escalade des tensions géopolitiques pourrait avoir un impact plus large qui pourrait s'étendre aux matières premières et aux marchés où Osisko exerce ses activités commerciales, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et/ou sa chaîne d'approvisionnement, les conditions économiques en vertu desquelles Osisko exerce ses activités, et ses contreparties.

Facteurs qui échappent au contrôle d'Osisko

La rentabilité potentielle des propriétés minières dépend de plusieurs facteurs qui sont indépendants de la volonté d'Osisko. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant du minerai extrait (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté d'Osisko qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. Une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires pourraient potentiellement mener à des augmentations ou des diminutions des produits tirés de redevances ou de flux de métaux en raison de prix plus élevés ou plus bas pour certains métaux, mais l'effet global dépendrait des changements dans la demande, les stratégies de production et les coûts d'exploitation. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, la disponibilité et le coût du financement pour le développement et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir. Ces changements et ces événements peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier d'Osisko.

Il existe des risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les opérations de la Société. Pour de plus amples renseignements sur les risques et incertitudes, veuillez référer à la rubrique *Facteurs de risque* de la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Contrôles et procédures de divulgation de l'information et contrôles internes à l'égard de l'information financière

Contrôles et procédures de divulgation de l'information

Le chef de la direction et le chef de la direction financière de la Société sont responsables de l'établissement et du maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information (« CPDI »), de même que du respect de la politique de divulgation de l'information adoptée par la Société. La politique de divulgation de l'information exige de tous les employés qu'ils gardent la haute direction pleinement informée de toute information importante susceptible d'avoir une incidence sur la Société afin que cette dernière puisse évaluer cette information et en discuter de manière à déterminer la nécessité et le moment d'une divulgation publique.

La Société maintient des CPDI conçus afin de s'assurer que l'information devant être divulguée dans les rapports déposés en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et du *U.S. Securities Exchange Act of 1934*, tel que modifié, est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais appropriés et que l'information est cumulée et communiquée à la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, afin de permettre des décisions opportunes concernant la divulgation requise.

Conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et au Règlement 13a-15(b) du *Exchange Act*, la Société a procédé à une évaluation, sous la supervision et avec la participation de la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, de l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des CPDI de la Société au 31 décembre 2024. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que la conception et la mise en œuvre des CPDI étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Lors de la conception et de l'évaluation de CPDI, la Société reconnaît que les contrôles et procédures de divulgation de l'information, quels que soient leur conception ou leur fonctionnement, ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, non absolue, que les objectifs du système de contrôle sont atteints, et que la direction doit utiliser son jugement dans l'évaluation de la relation coût-bénéfice des contrôles et procédures possibles.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CPDI au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CPDI. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

La direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, est responsable d'établir et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière (« CIIF ») afin que la Société puisse fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ils doivent s'assurer que toutes les opérations soient efficacement approuvées, identifiées, puis enregistrées en temps opportun dans un système d'information comptable bien conçu, fiable et bien compris de manière à réduire les risques d'inexactitudes, de défaut dans la représentation des opérations, de défaut dans l'enregistrement des opérations nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité, d'encaissements et de décaissements non autorisés et d'incapacité à fournir l'assurance que les acquisitions et les cessions d'actifs non autorisés puissent être décelées.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont également évalué l'efficacité des CIIF de la Société conformément au Règlement 52-109 émis par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et aux règlements 13a-15 et 15 d-15 du *Exchange Act* selon le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le *Committee of Sponsoring Organizations* (« COSO ») de la Commission Treadway. Selon cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les CIIF de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2024.

Les CIIF de la Société ne peuvent empêcher ou détecter toutes les inexactitudes en raison des limitations inhérentes. De plus, les projections de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont soumises au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements dans les conditions ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures de la Société.

Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué s'il y avait eu des changements aux CIIF au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 qui auraient eu une incidence importante ou qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les CIIF. De tels changements n'ont pas été établis au cours de leur évaluation.

Le cabinet d'experts-comptables indépendant de la Société, PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., a audité les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et a fourni un rapport d'audit daté du 19 février 2025 sur les CIIF de la Société en se basant sur le cadre et les critères établis dans le « *Internal Control – Integrated Framework (2013)* » publié par le COSO de la Commission Treadway.

Base d'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité telles qu'elles sont publiées par l'IASB. Les méthodes comptables significatives d'Osisko sont détaillées dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com. Les méthodes comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers consolidés sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent, à l'exception du changement de la monnaie de présentation et de l'adoption des modifications aux normes IAS 1 et IAS 8, lesquelles sont décrites ci-dessous.

Changement de la monnaie de présentation

Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2024, la Société a choisi de changer sa monnaie de présentation du dollar canadien au dollar américain. Le changement de la monnaie de présentation a pour but d'améliorer la capacité des investisseurs et des autres parties prenantes à comparer les résultats financiers de la Société avec d'autres sociétés de redevances et de flux de métaux précieux, qui présentent pour la plupart leurs résultats en dollars américains.

Conformément à la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ce changement de la monnaie de présentation a été appliqué de façon rétrospective, comme si la nouvelle monnaie de présentation avait toujours été la monnaie de présentation de la Société et, par conséquent, les données comparatives de l'exercice précédent ont été retraitées (y compris les notes aux états financiers consolidés).

Conformément à la norme IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, la méthodologie suivie pour retraiter l'information financière historique des dollars canadiens en dollars américains est la suivante :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan consolidé présenté ont été convertis au cours de clôture de la période;
- Les produits et les charges de chaque état consolidé des résultats et de chaque état consolidé du résultat global ont été convertis aux taux de change moyens trimestriels pour la période (à moins que cette moyenne ne constitue pas une approximation raisonnable de l'effet cumulatif des taux en vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et les charges ont été convertis au taux en vigueur à la date des transactions respectives);
- Les transactions de capitaux propres ont été converties aux taux de change historiques en vigueur à la date des transactions de capitaux propres respectives; et
- Tous les écarts de change résultants (ajustements liés à la conversion des monnaies) ont été comptabilisés dans les capitaux propres à la rubrique *cumul des autres éléments du résultat global*.

Les taux de change utilisés pour refléter le changement de la monnaie de présentation dans les états financiers consolidés ci-joints sont les suivants :

	2024	2023	2022
Taux moyen (\$ CA/\$ US)	0,7302	0,7410	s.o.
Taux de change à la clôture (\$ CA/\$ US)	0,6950	0,7561	0,7383

Nouvelles normes comptables et modifications significatives

Modifications – IAS 1 Présentation des états financiers (Passifs non courants assortis de clauses restrictives)

Les modifications apportées à IAS 1 en 2020 et 2022 clarifiaient que les passifs sont classés en tant que passifs courants ou non courants en fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information. Le classement est affecté par les attentes de l'entité ou par les événements après la date de présentation de l'information (par exemple, la réception d'une renonciation ou le non-respect d'une clause restrictive). Les clauses restrictives des arrangements de prêt n'auront pas d'incidence sur le classement d'un passif en tant que passif courant ou non courant à la date de présentation de l'information si l'entité ne doit se conformer aux clauses restrictives qu'après la date de présentation de l'information. Toutefois, si l'entité doit se conformer à une clause restrictive soit avant ou à la date de présentation de l'information, cela aura une incidence sur le classement en tant que passif courant ou non courant, même si la conformité à la clause restrictive n'est vérifiée qu'après la date de présentation de l'information.

Les modifications exigent des divulgations si une entité classe un passif en tant que passif non courant et que ce passif est assujéti à des clauses restrictives auxquelles l'entité doit se conformer dans les 12 mois suivant la date de présentation de l'information. Ces divulgations comprennent :

- la valeur comptable du passif;
- de l'information à propos des clauses restrictives; et
- des faits et circonstances, le cas échéant, indiquant que l'entité pourrait avoir de la difficulté à se conformer aux clauses restrictives.

Les modifications clarifient également ce qui est signifié dans IAS 1 lorsqu'il est fait référence au « règlement » d'un passif. Les modalités d'un passif qui pourraient, au gré de la contrepartie, entraîner son règlement par le transfert d'instruments de capitaux propres de l'entité elle-même peuvent uniquement être ignorées aux fins du classement du passif en tant que passif courant ou non courant si l'entité classe l'option comme un instrument de capitaux propres. Toutefois, les options de conversion qui sont classées comme passifs doivent être prises en considération lors de la détermination du classement d'un billet convertible en tant que courant ou non courant.

Les modifications doivent être appliquées de façon rétrospective, conformément aux exigences normales de la norme IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Normes comptables émises, mais pas encore en vigueur

La Société n'a pas encore adopté certaines normes, interprétations des normes existantes et modifications qui ont été publiées, mais dont la date d'entrée en vigueur est postérieure au 31 décembre 2024. Ces normes, interprétations de normes existantes et modifications, autres que *IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers* et les modifications à *IFRS 9 Instruments financiers* et *IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir*, qui sont présentées ci-dessous, ne devraient pas avoir d'impact important sur la Société et ne sont pas considérées significatives ou ne sont donc pas abordées dans les présentes.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a émis IFRS 18, la nouvelle norme sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers, mettant l'accent sur les mises à jour à l'état du résultat net. IFRS 18 a été émise en réaction aux préoccupations des investisseurs concernant la comparabilité et la transparence des informations présentées par les entités sur leur performance. Les nouvelles exigences introduites dans IFRS 18 aideront à assurer la comparabilité de la performance financière d'entités similaires, particulièrement en ce qui concerne la définition du « résultat net d'exploitation ». Les nouvelles informations requises pour certaines mesures de performance définies par la direction amélioreront également la transparence. Les nouveaux concepts clés introduits dans IFRS 18 concernent :

- la structure de l'état du résultat net;
- les informations requises dans les états financiers pour certaines mesures de performance liées au résultat net qui sont présentées ailleurs que dans les états financiers de l'entité (c'est-à-dire les mesures de performance définies par la direction); et
- des principes de regroupement et de fractionnement améliorés s'appliquant aux états financiers primaires et aux notes en général.

IFRS 18 remplacera IAS 1; plusieurs des autres principes existants dans IAS 1 sont retenus, avec de légères modifications. IFRS 18 n'aura pas d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation d'éléments dans les états financiers, mais pourrait changer ce qu'une entité présente comme étant son « résultat net d'exploitation ».

IFRS 18 s'appliquera aux périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2027 et s'appliquera également aux données comparatives. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Modifications – IFRS 9 Instruments financiers et IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

Le 30 mai 2024, l'IASB a émis des modifications ciblées aux normes IFRS 9 et IFRS 7, en réaction à certaines questions récentes soulevées dans la pratique. Les modifications ont été émises afin de :

- clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés au moyen d'un système de transfert électronique de fonds;
- clarifier et ajouter davantage d'instructions pour évaluer si un actif financier satisfait au critère de constituer uniquement des paiements de capital et d'intérêt;
- ajouter de nouvelles informations à fournir pour certains instruments dont les modalités contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie; et
- mettre à jour les informations à fournir pour les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les nouvelles exigences s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2026, bien que l'application anticipée sera permise. La direction n'a pas encore évalué l'incidence que cette nouvelle norme aura sur ses états financiers consolidés.

Estimations comptables critiques et jugements importants

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses comptables ainsi que les principaux jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société sont détaillés dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Instruments financiers

Tous les instruments financiers doivent être évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. La juste valeur est basée sur les cours du marché, à moins que les instruments financiers ne soient pas négociés sur un marché actif. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation comme les flux de trésorerie actualisés, le modèle d'évaluation du prix des options de Black-Scholes ou d'autres techniques d'évaluation. L'évaluation au cours de périodes subséquentes dépend de la classification de l'instrument financier. Une description des instruments financiers et de leur juste valeur est présentée dans les notes aux états financiers consolidés audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2024 et 2023, déposés sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web d'Osisko au www.osiskogr.com.

Renseignements techniques

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion ont été révisés et approuvés par Guy Desharnais, Ph. D., géo, vice-président, évaluation de projets chez Redevances Aurifères Osisko Ltée, lequel est une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers*.

Mesures de la performance financière non conformes aux IFRS

Marge monétaire (en dollars et en pourcentage des produits)

La marge monétaire en dollars et la marge monétaire en pourcentage des produits sont des mesures financières non conformes aux IFRS. La marge monétaire (en dollars) est définie par Osisko comme étant les produits diminués du coût des ventes (excluant l'épuisement). La marge monétaire (en pourcentage des produits) est obtenue en divisant la marge monétaire (en dollars) par les produits.

La direction utilise la marge monétaire en dollars et la marge monétaire en pourcentage des produits pour évaluer la capacité d'Osisko de générer des flux de trésorerie positifs de ses redevances, flux de métaux et autres intérêts. La direction et certains investisseurs utilisent aussi ces informations, jumelées à des mesures établies conformément aux Normes IFRS de comptabilité comme la marge brute et les flux de trésorerie d'exploitation, pour évaluer la performance d'Osisko comparativement à ses pairs du secteur minier qui présentent ces mesures d'une manière similaire. La marge monétaire en dollars et la marge monétaire en pourcentage des produits n'ont pour but que de fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux analystes et ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de performance calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Elles n'ont pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Un rapprochement de la marge monétaire par type d'intérêt (en dollars et en pourcentage des produits) est présenté à la rubrique *Survol des résultats financiers* du présent rapport de gestion.

Bénéfice ajusté et bénéfice ajusté par action de base

Le bénéfice ajusté et le bénéfice ajusté par action de base sont des mesures financières non conformes aux IFRS et sont définis par Osisko en excluant les éléments suivants du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net (de la perte nette) par action : les gains (pertes) de change, les charges de dépréciation et les reprises de valeur en lien avec les redevances, flux de métaux et autres intérêts, la variation de la provision pour pertes de crédit attendues, la radiation et la dépréciation de placements, les gains (pertes) à la cession d'actifs, les gains (pertes) sur placements, la quote-part du résultat (de la perte) d'entreprises associées, les frais de transaction, et d'autres éléments comme les gains (pertes) hors trésorerie ainsi que l'incidence fiscale de ces éléments. Le bénéfice ajusté par action de base est obtenu en divisant le bénéfice ajusté par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

La direction utilise le bénéfice ajusté et le bénéfice ajusté par action de base pour évaluer la performance d'exploitation sous-jacente d'Osisko dans son ensemble pour les périodes visées, pour aider à la planification et à l'établissement de prévisions quant aux futurs résultats d'exploitation, et pour ajouter de l'information à ses états financiers consolidés. La direction est d'avis qu'en plus des mesures préparées conformément aux Normes IFRS de comptabilité comme le bénéfice net (la perte nette) et le bénéfice net (la perte nette) par action de base, les investisseurs et les analystes utilisent le bénéfice ajusté et le bénéfice ajusté par action de base pour évaluer les résultats des activités sous-jacentes d'Osisko, particulièrement puisque les éléments exclus ne sont typiquement pas inclus dans les prévisions annuelles d'Osisko. Bien que les ajustements apportés au bénéfice net (à la perte nette) et au bénéfice net (à la perte nette) par action de base dans ces mesures comprennent des éléments qui sont à la fois récurrents et non récurrents, la direction est d'avis que le bénéfice ajusté et le bénéfice net ajusté par action de base sont des mesures utiles pour évaluer la performance d'Osisko puisqu'ils sont ajustés pour des éléments qui peuvent avoir un effet disproportionné ou qui peuvent ne pas être liés à la période au cours de laquelle ils sont comptabilisés, qui affectent la comparabilité des résultats d'exploitation fondamentaux d'une période à l'autre, qui ne sont pas toujours un reflet de la performance d'exploitation sous-jacente de l'entreprise et/ou qui ne sont pas nécessairement représentatifs des futurs résultats d'exploitation. Le bénéfice net ajusté et le bénéfice net ajusté par action de base ont pour but de fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux analystes et ne devraient pas être considérés isolément ou comme substitut aux mesures de performance calculées conformément aux Normes IFRS de comptabilité. Ils n'ont pas de signification normalisée en vertu des Normes IFRS de comptabilité et peuvent ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs.

Un rapprochement du bénéfice net (de la perte nette) et du bénéfice net ajusté est présenté ci-dessous :

	Trois mois terminés les 31 décembre		Exercices terminés les 31 décembre	
	2024	2023	2024	2023
<i>(en milliers de dollars, à l'exception des montants par action)</i>	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net (perte nette)	7 105	(51 234)	16 267	(37 426)
Ajustements :				
Dépréciation des droits de redevances et de flux	-	17 768	49 558	35 711
Perte (gain) de change	1 771	(3 777)	4 424	(1 134)
Quote-part du résultat d'entreprises associées	9 491	252	30 025	(5 937)
Variation de la provision pour pertes de crédit attendues et radiations	-	48 968	(1 399)	76 799
Perte sur placements	8 960	10 316	8 957	13 868
Autres pertes (gains) hors trésorerie, montant net	2 362	(466)	2 362	(466)
Incidence fiscale des ajustements	164	(255)	(12 920)	(7 336)
Bénéfice ajusté	29 853	21 572	97 274	74 079
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	186 747	185 353	186 290	185 036
Bénéfice ajusté par action de base	0,16	0,12	0,52	0,40

Au quatrième trimestre de 2023, les changements suivants ont été apportés à la composition du bénéfice ajusté :

- (i) tous les gains et les pertes sur placements à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net; avant ce changement, seuls les gains et les pertes latents sur placements étaient exclus du bénéfice net;
- (ii) tous les gains et les pertes de change à l'état des résultats sont désormais exclus du bénéfice net; avant ce changement, seuls les ajustements des gains et des pertes de change des activités à l'état des flux de trésorerie étaient exclus du bénéfice net;
- (iii) l'incidence fiscale de tous les ajustements au calcul du bénéfice ajusté est maintenant prise en compte; avant ce changement, tous les impôts sur le résultat différés à l'état des résultats étaient exclus du bénéfice net.

Ces changements dans la manière dont Osisko calcule le bénéfice ajusté ont été faits afin d'harmoniser plus étroitement ces calculs avec ses pairs et faciliter la comparaison avec ces sociétés. Ces changements ont aussi une incidence sur le bénéfice ajusté par action de base puisque ce dernier est calculé à partir du bénéfice ajusté. Les données comparatives trimestrielles ont été retraitées pour refléter la composition actuelle du bénéfice ajusté et du bénéfice net ajusté par action de base.

Énoncés prospectifs

Certains énoncés compris dans ce rapport de gestion peuvent être considérés comme des « énoncés prospectifs » au sens de la loi des États-Unis intitulée « *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* » et de l'« information prospective » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui font référence, sans s'y limiter, à des événements futurs, à la capacité de compléter toute transaction annoncée, aux estimations de production des actifs d'Osisko (incluant l'augmentation de production), aux prévisions pour 2025 portant sur les OEO et la marge monétaire ainsi qu'aux perspectives sur 5 ans portant sur les OEO présentées à la rubrique « *Prévisions pour 2025 et perspectives sur 5 ans* » et aux autres prévisions basées sur les informations divulguées par les exploitants miniers, à la capacité d'Osisko d'influencer les pratiques de développement durable de ses partenaires, au maintien ou à l'amélioration des cotes et des classements ESG, à ce que les politiques d'entreprise seront respectées en tout temps, à l'engagement soutenu d'Osisko envers la mise en œuvre de sa stratégie climatique, à l'amélioration continue vers la carboneutralité, à l'augmentation continue des investissements communautaires, au développement dans les délais attendus des propriétés minières sur lesquelles Osisko détient des redevances, flux de métaux, ententes d'écoulement de métaux et des investissements, aux attentes de la direction concernant la croissance d'Osisko, aux résultats d'exploitation, aux estimations des recettes futures, aux coûts de production, à la valeur comptable des actifs, à la capacité de continuer à verser des dividendes, aux exigences de capital supplémentaire, aux perspectives et occasions d'affaires, à la demande future et à la fluctuation du cours des matières premières (incluant les perspectives sur l'or, l'argent, les diamants, autres matières premières), au marché des devises et aux conditions de marchés générales. De plus, les énoncés et estimations (incluant les données des tableaux) liés aux réserves et ressources minérales, et les énoncés et les prévisions portant sur les onces d'équivalent d'or sont des énoncés prospectifs car ils impliquent une évaluation implicite, fondée sur certaines estimations et hypothèses, incluant les hypothèses indiquées à la rubrique *Prévisions pour 2025 et perspectives sur 5 ans*, et aucune assurance ne peut être donnée que les estimations ou les prévisions s'y rapportant seront réalisées. Les énoncés prospectifs peuvent généralement, mais pas forcément, être identifiés par l'emploi de mots comme « prévoit », « planifie », « anticipe », « croit », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel », « échéancier », et autres expressions semblables ou des variantes (incluant les variantes négatives), ou des énoncés à l'effet que des événements ou des conditions « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire. Les énoncés prospectifs comportent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle d'Osisko, de telle sorte que les résultats réels pourraient être significativement différents des résultats indiqués dans les énoncés prospectifs. Ces facteurs de risque comprennent, sans s'y limiter, (i) en ce qui concerne les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit; les risques liés : (a) aux exploitants des propriétés, (b) au développement, à l'obtention des permis, à la construction, au début de la production, à l'accroissement de la production (y compris les défis opérationnels et techniques) dans les délais prévus, (c) aux différences dans le débit et le moment de la production par rapport aux estimations de ressources ou aux prévisions de production des exploitants, (d) aux différences dans le taux de conversion des ressources en réserves minérales et à la capacité de remplacer les ressources, (e) à l'issue défavorable de toute contestation ou tout litige concernant les titres de propriété, les permis ou les licences d'exploitation, (f) aux risques et incertitudes associés aux activités d'exploration, de développement et d'exploitation minière, y compris, mais sans s'y limiter, les conditions géologiques et métallurgiques inhabituelles ou inattendues, les ruptures de pente ou les effondrements, les inondations et autres catastrophes naturelles ou les troubles civils ou autres risques non assurés; (ii) en ce qui concerne les autres facteurs externes : (a) les fluctuations des prix des matières premières qui influencent les redevances, les flux, les ententes d'écoulement de métaux et les investissements détenus par Osisko, (b) une guerre commerciale ou de nouvelles barrières tarifaires, (c) les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, (d) les changements de réglementation des gouvernements nationaux et locaux, y compris les régimes de permis et de licences et les politiques fiscales, les règlements et les développements politiques ou économiques dans l'un ou l'autre des pays où sont situées les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux ou un autre droit, ou par l'entremise desquelles elles sont détenues, (e) la disponibilité continue de capital et de financement pour Osisko ou les exploitants des propriétés et les conditions générales de l'économie, du marché ou des affaires, (f) les réponses des gouvernements concernés à l'éclosion de maladies infectieuses et l'efficacité de ces réponses, et l'impact potentiel de ces éclosions sur les affaires, les activités et la situation financière d'Osisko, et (g) l'impact lié aux changements climatiques ou aux technologies qui peuvent affecter la mise en œuvre de la stratégie climatique d'Osisko et l'atteinte de la carboneutralité, que les critères continueront d'être respectés pour obtenir de meilleures cotes ESG, que les faits réels peuvent différer de manière significative des hypothèses utilisées dans toute analyse de scénarios d'évaluation en ce qui concerne les facteurs internes : (a) les occasions d'affaires qui peuvent ou non devenir disponibles pour Osisko, ou qui sont poursuivies par Osisko, (b) l'intégration des actifs acquis, (c) la détermination du statut PFIC (*Passive Foreign Investment Company*) d'Osisko, (d) la capacité d'Osisko à réaliser sa stratégie climatique, que les efforts d'Osisko pour maintenir la carboneutralité seront réalisés et que tout effort visant à réduire les émissions de carbone d'Osisko ou à soutenir les efforts de décarbonisation des partenaires d'Osisko sera couronné de succès, et (e) la disponibilité des fonds pour financer des investissements communautaires. Les énoncés prospectifs figurant dans ce rapport de gestion sont basés sur des hypothèses jugées raisonnables par la direction incluant notamment, sans s'y limiter : l'absence de changement notable concernant les revenus continus et les actifs de la Société liés à la détermination de son statut de PFIC; l'absence de tout autre facteur qui pourrait faire en sorte que les actions, les événements ou les résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus, l'engagement continu d'Osisko envers l'amélioration des objectifs de développement durable, la validité scientifique et le caractère raisonnable continus des hypothèses relatives aux changements climatiques et à l'analyse des scénarios d'évaluation, l'absence de changements significatifs au cadre

règlementaire relatif au climat et à l'information à fournir en lien avec le climat, la conformité des administrateurs et des employés face aux politiques d'entreprise, la disponibilité de fonds afin de continuer à soutenir les investissements communautaires et, concernant les propriétés à l'égard desquelles Osisko détient une redevance, un flux de métaux ou un autre intérêt, (i) l'exploitation continue des propriétés par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés de manière conforme aux pratiques antérieures et aux informations publiques (y compris les prévisions de production), (ii) l'exactitude des énoncés publics et de l'information publiée par les propriétaires ou les exploitants de ces propriétés sous-jacentes (dont les attentes à l'égard du développement des propriétés sous-jacentes qui ne sont pas encore en production), (iii) l'absence de changement défavorable concernant toute propriété significative, (iv) l'exactitude des énoncés et des estimations relatives aux réserves et aux ressources minérales des propriétaires et des exploitants, et (v) la mise en œuvre d'un plan adéquat pour assurer l'intégration des actifs acquis. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont expressément qualifiés dans leur intégralité par les mises en garde contenues ou mentionnées dans la présente section.

Pour plus de détails au sujet des risques, incertitudes et hypothèses, veuillez consulter la plus récente notice annuelle d'Osisko déposée sur SEDAR+ au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov, laquelle fournit également d'autres hypothèses générales en lien avec ces énoncés. Osisko souhaite avertir le lecteur que la liste des risques et incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres lecteurs devraient porter une attention particulière aux facteurs mentionnés ci-dessus, ainsi qu'aux incertitudes qu'ils représentent et aux risques qu'ils comportent. Osisko est d'avis que les hypothèses reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais il n'y a aucune garantie que ces attentes s'avéreront exactes puisque les résultats réels et les événements prospectifs pourraient être significativement différents de ceux anticipés dans ces énoncés prospectifs et par conséquent, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion ne sont pas garants des rendements futurs et l'on ne devrait pas s'y fier indûment. Dans le présent rapport de gestion, Osisko se fie aux renseignements publiés par d'autres émetteurs et des tierces parties en ce qui a trait à ses actifs et par conséquent, n'assume aucune responsabilité à l'égard des renseignements publiés par ces tierces parties. Ces énoncés sont établis en date du présent rapport de gestion. Osisko n'assume aucune obligation d'actualiser ni de réviser publiquement tout énoncé prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par les lois applicables.

Mise en garde à l'égard des investisseurs américains concernant l'utilisation d'estimations de réserves et ressources minérales

Osisko est assujéti aux exigences de présentation de l'information des lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, et par conséquent, présente ses ressources et réserves minérales conformément aux normes canadiennes. Les exigences de présentation canadiennes pour la divulgation d'information concernant les propriétés minières sont régies par le Règlement 43-101. Les définitions du Règlement 43-101 sont celles qui ont été décrites par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (l'« ICM »). Dans un certain nombre de cas, Osisko a divulgué des estimations de ressources et de réserves couvrant des propriétés liées aux actifs miniers qui ne sont pas fondées sur les définitions de l'ICM, mais qui ont plutôt été préparées en fonction du code JORC et de la S-K 1300 (collectivement appelés les « codes étrangers acceptables »). Dans certains cas, les estimations basées sur les codes étrangers acceptables sont reconnues par le Règlement 43-101. Les sociétés déclarantes américaines doivent maintenant se plier aux nouvelles règles de divulgation minière en vertu de la sous-partie 1300 du règlement S-K (« S-K 1300 ») à compter du premier exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2021 ou après cette date. Bien que les définitions de l'ICM ne soient pas identiques à celles des codes étrangers acceptables, les définitions et les catégories de ressources et de réserves sont essentiellement les mêmes que celles de l'ICM prescrites par le Règlement 43-101, ce qui se traduit généralement par la présentation d'estimations de réserves et de ressources fondamentalement similaires. Néanmoins, les lecteurs sont avertis qu'il existe des différences entre les termes et les définitions de l'ICM et des codes étrangers acceptables, et qu'il n'y a aucune garantie que les réserves ou les ressources minérales seraient identiques si le propriétaire ou l'exploitant avait préparé les estimations de réserves ou de ressources selon un autre code. Ainsi, certains renseignements compris dans le présent rapport de gestion, concernant les descriptions de minéralisation et les estimations de réserves minérales et de ressources minérales établies conformément aux normes canadiennes, ne sont pas comparables aux renseignements similaires publiés par les sociétés américaines assujéties à la S-K 1300. Le lecteur est ainsi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales mesurées ou que des ressources minérales indiquées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales. Le lecteur est aussi avisé qu'il ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées existent, en tout ou en partie, ni qu'elles sont économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande incertitude quant à leur existence et leur faisabilité économique et légale, et le lecteur ne devrait pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie supérieure. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations de ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement pour les études de faisabilité ou d'autres types d'études économiques.

Informations sur la Société

Redevances Aurifères Osisko Itée – Siège social

1100, av. des Canadiens-de-Montréal
Bureau 300
Montréal, Québec, Canada H3B 2S2
Tél. : (514) 940-0670
Télécopieur : (514) 940-0669
Courriel : info@osiskogr.com
Site Web : www.osiskogr.com

Osisko Bermuda Limited

Cumberland House
1, Victoria Street
Hamilton HM11
Bermudes
Tél. : (441) 824-7474
Télécopieur : (441) 292-6140
Michael Spencer, directeur général
Brendan Pidcock, vice-président, services techniques

Redevances Aurifères Osisko Itée – Bureau de Toronto

100 King Street West
Bureau 5710
Toronto, Ontario, Canada M5X 1K1

Administrateurs

Norman MacDonald, président du conseil
Jason Attew, président et chef de la direction
Joanne Ferstman
Edie Hofmeister
William Murray John
Pierre Labbé
Wendy Louie
Candace MacGibbon
David Smith

Dirigeants

Jason Attew, président et chef de la direction
Guy Desharnais, vice-président, évaluation de projets
Iain Farmer, vice-président, développement corporatif
André Le Bel, vice-président, affaires juridiques et
secrétaire corporatif
Grant Moenting, vice-président, marchés des capitaux
Frédéric Ruel, vice-président, finances et chef
de la direction financière
Heather Taylor, vice-présidente, développement durable
et communications

Personne qualifiée (au sens du Règlement 43-101)

Guy Desharnais, Ph. D., géo., vice-président, évaluation de projets

Inscriptions en bourse – actions ordinaires

Bourse de Toronto : OR
Bourse de New York : OR

Régime de réinvestissement des dividendes

Information disponible à <http://osiskogr.com/dividendes/prid/>

Agents des transferts

Canada : Société de fiducie TSX (Canada)
États-Unis : American Stock Transfer & Trust Company, LLC

Auditeurs

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.